

**AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES  
À L'ASSEMBLEE GENERALE**

**DU 28 SEPTEMBRE 2023 A 09h30 HEURES**

(accueil à partir de 08 heures 30)

**QUI SE TIENDRA TOUR ACCOR SEQUANA  
82 RUE HENRI FARMAN  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

**NOUS VOUS INFORMONS QU'IL N'Y AURA AUCUN CAFE D'ACCUEIL OU COCKTAIL A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**NOUS VOUS INVITONS FORTEMENT A CONSULTER REGULIEREMENT NOTRE SITE  
INTERNET POUR CONNAITRE LES MODALITES DEFINITIVES DE TENUE DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE MIXTE**



Dans le cadre du plan Vigipirate, il peut vous être demandé de justifier de votre identité auprès du service sécurité le jour de l'Assemblée Générale. Ainsi, merci de vous munir impérativement d'une pièce d'identité et de votre carte d'admission.

Dans la mesure du possible, évitez de venir avec des bagages ou des sacs volumineux.

# SOMMAIRE

<b>EDITORIAL</b>	<b>3</b>
<b>COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>4</b>
<b>COMMENT VOTER A L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>6</b>
<b>COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE</b>	<b>11</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>13</b>
<b>PROJETS DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS</b>	<b>15</b>
<b>EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023</b>	<b>50</b>
<b>COMMENT NOUS CONTACTER</b>	<b>80</b>

## EDITORIAL

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Eutelsat Communications (la « **Société** ») qui se tiendra le **jeudi 28 septembre 2023 à 09h30**, à la Tour Accor Sequana, 82 rue Henri Farman, 92130 Issy-Les-Moulineaux.

L'Assemblée générale est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue. Ce sera pour vous l'occasion, en tant qu'actionnaire, de participer, par votre vote, à des décisions importantes pour Eutelsat Communications, et ce, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez. Vous aurez notamment à vous prononcer sur l'approbation du projet d'apport d'actions de OneWeb Holdings Limited à la Société.

Je souhaite vivement que vous puissiez participer à l'Assemblée générale.

Notre Assemblée générale sera également intégralement rediffusée sur le site internet de la Société. Vous trouverez à cet effet toutes les informations utiles sur notre site internet :

<https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html>.

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie de votre confiance et de l'attention que vous ne manquerez pas de porter aux projets de résolutions soumis à votre vote.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique D'Hinnin

Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications

## COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE

### ATTENTION

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site Internet de la Société. Cette rubrique sera mise à jour en cas d'évolution des modalités de participation à l'Assemblée générale.

<https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html>

Les actionnaires de la Société qui assisteront physiquement à l'Assemblée générale devront respecter les mesures sanitaires applicables au jour de la tenue de la réunion.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, ont le droit de participer aux assemblées générales.

Les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif sont convoqués par lettre individuelle et reçoivent le dossier de participation à l'Assemblée générale.

Les actionnaires dont les titres sont « au porteur » sont avisés par leur établissement teneur de compte.

Les actionnaires ne pouvant se rendre physiquement à l'Assemblée générale peuvent voter par correspondance, donner pouvoir au Président de l'assemblée générale ou une procuration à la personne de leur choix ou encore donner un pouvoir sans indication de mandataire. La Société offre également la possibilité à ses actionnaires au nominatif de donner leurs instructions de vote sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Sharinbox de Société Générale Securities Services. Les actionnaires au porteur se connecteront via le portail de gestion de leur établissement financier.

### PROPRIETAIRE D' ACTIONS INSCRITES AU NOMINATIF

Vous devez, **au plus tard le mardi 26 septembre 2023 (2<sup>ème</sup> jour ouvré avant l'Assemblée générale), à zéro heure, heure de Paris**, être inscrit en compte auprès du Service Titres de Société Générale Securities Services (pour les titres détenus au nominatif pur) ou auprès de votre établissement teneur de compte (pour les titres détenus en nominatif administré).

### PROPRIETAIRE D' ACTIONS AU PORTEUR

Quel que soit le mode de participation choisi<sup>1</sup>, votre établissement teneur de compte devra faire parvenir à Société Générale Securities Services en même temps que la demande de carte d'admission ou le formulaire de vote par correspondance, une attestation de participation certifiant que vous êtes toujours détenteur des actions de la Société

<sup>1</sup> Assister personnellement à l'Assemblée générale, voter par correspondance ou donner leur instruction de vote par internet ou donner pouvoir au Président ou à une personne dénommée.

le **mardi 26 septembre 2023 (2<sup>ème</sup> jour ouvré avant l'Assemblée générale), à zéro heure, heure de Paris.**

Seules les attestations de participation établies dans les règles définies par le Code du commerce, émises le 2<sup>ème</sup> jour précédant la réunion de l'Assemblée générale soit le **26 septembre 2023**, seront acceptées le jour de l'Assemblée générale.

Il est rappelé que l'attestation de participation est un moyen exceptionnel de participation d'un actionnaire, qui ne doit pas être confondu avec l'une des possibilités de participer à l'Assemblée générale. Ce document est **limité aux seuls cas de perte ou de non-réception de la carte d'admission.**

## QUESTIONS ECRITES

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société, à compter de la date à laquelle les documents soumis à l'Assemblée générale auront été publiés sur le site Internet de la Société.

Ces questions doivent être adressées au Président du Conseil d'administration au siège social de la Société (32, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou à l'adresse électronique suivante : [shareholderrelations@eutelsat.com](mailto:shareholderrelations@eutelsat.com)

Ces questions doivent être adressées au plus tard le vendredi **22 septembre 2023 (4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale).**

Pour être prises en compte, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les questions pourront donner lieu, le cas échéant, à une réponse au cours de l'Assemblée générale. Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : <http://www.eutelsat.com>

## SI VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INDICATIONS COMPLEMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER

### **Société Générale Securities Services**

#### **Nomilia**

du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Tél. Relations Actionnaires : + 33 (0)2 51 85 59 82 (France et étranger), numéro non surtaxé (facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel)

### **Eutelsat Communications**

#### **Service Relations avec les Actionnaires**

32, boulevard Gallieni

92130 Issy-les-Moulineaux

Email : [shareholderrelations@eutelsat.com](mailto:shareholderrelations@eutelsat.com)

# COMMENT VOTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

**Les actionnaires disposent de plusieurs possibilités pour exercer leur droit de vote :**

1. Assister personnellement à l'Assemblée générale ;
2. Donner pouvoir au Président, sans indication de mandataire ou à une personne dénommée ;
3. Voter par correspondance ou en donnant leurs instructions de vote par Internet ;

## ATTENTION

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, il est précisé qu'une fois qu'il a voté à distance ou envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation en vertu de l'article R. 22-10-28 II du Code de commerce, un actionnaire ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions.

En cas de cession de tout ou partie de ses actions, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (**mardi 26 septembre 2023, à zéro heure, heure de Paris**), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation en vertu de l'article R. 22-10-28 II du Code de commerce. Si le transfert de propriété intervient après zéro heure (heure de Paris) le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale (**mardi 26 septembre 2023, à zéro heure, heure de Paris**), il n'a pas à être notifié par l'établissement teneur du compte ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **12 septembre 2023 à 9 heures, heure de Paris**.

La possibilité de voter par Internet via VOTACCESS avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le **mercredi 27 septembre 2023 à 15 heures, heure de Paris**.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée générale pour transmettre ses instructions de participation à l'Assemblée générale ou ses instructions de vote.

## 1. ASSISTER PERSONNELLEMENT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Afin de faciliter les formalités de contrôle d'admission à l'Assemblée générale, il est recommandé de demander préalablement une carte d'admission, par voie postale ou par voie électronique.

### - Demande de carte d'admission par voie postale

- Si vous détenez des actions nominatives : il vous suffit de transmettre à Société Générale Securities Services, la demande de carte, en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, dans **l'enveloppe pré-affranchie jointe à la convocation** en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission, ou se présenter directement le jour de l'Assemblée générale au guichet spécialement prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité. Une carte d'admission vous sera alors éditée à l'accueil.
- Si vous détenez des actions au porteur : votre demande de carte est à effectuer auprès de votre

établissement teneur de compte, en même temps que la demande d'attestation de participation. Elle devra être établie au plus tard **au mardi 26 septembre 2023 (2<sup>ème</sup> jour ouvré avant l'Assemblée générale), à zéro heure, heure de Paris.**

- **Demande de carte d'admission par voie électronique**

- Si vous détenez des actions nominatives : il convient de faire votre demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Sharinbox de Société Générale Securities Services à l'adresse : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter en utilisant leur code d'accès Sharinbox (rappelé sur le formulaire unique de vote) ou leur e-mail de connexion (s'ils ont déjà activé leur compte Sharinbox by SG Markets), accompagné du mot de passe adressé par courrier par Société Générale Securities Services. Ils doivent ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran. En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, vous êtes invités à suivre la démarche proposée en ligne sur la page d'authentification. Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter en utilisant les identifiants qui leurs seront envoyés quelques jours avant l'ouverture du vote. Après vous être connecté, vous devrez suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.
- Si vous détenez des actions au porteur : vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions de la Société et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en complétant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration (le « **Formulaire** »).

## 2. DONNER POUVOIR AU PRESIDENT OU A UNE PERSONNE DENOMMEE

Dans l'hypothèse où vous donnez **pouvoir au Président** de l'Assemblée générale, ce dernier émettra un **vote favorable** à l'adoption des **projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration** et un **vote défavorable** à l'adoption de **tous les autres projets de résolutions**. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par l'actionnaire.

Dans l'hypothèse où vous adressez une procuration par voie postale à la Société **sans indication de mandataire**, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

- **Procuration par voie postale**

- Si vous détenez des actions nominatives : le Formulaire vous sera adressé avec la convocation. Il vous suffit de le compléter en noircissant, selon le cas, la case précédant « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale », ou la case précédant « Je donne pouvoir à » en indiquant les nom et prénom du mandataire et l'adresse complète du mandataire, dater et signer, puis renvoyer le Formulaire en l'insérant dans **l'enveloppe pré-affranchie jointe à la convocation**.
- Si vous détenez des actions au porteur : vous devez demander ce Formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère vos titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. La demande d'envoi du

formulaire doit être reçue, conformément à l'article R.225-75 du Code de commerce, six jours au moins avant l'Assemblée générale, soit le 22 septembre 2023 au plus tard. Il vous suffit ensuite de le compléter en noircissant, selon le cas, la case précédant « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale », ou la case précédant « Je donne pouvoir à » en indiquant les nom et prénom, et l'adresse complète du mandataire, dater et signer, puis renvoyer à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Société Générale Securities Services, Service Assemblées Générales, 32 rue du champ de tir, 44 300 Nantes.

Pour être pris en compte, les Formulaire devront être reçus par le Service Assemblées Générales de Société Générale Securities Services, au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée générale, soit le **lundi 25 septembre 2023**.

#### - **Procuration par voie électronique**

- Si vous détenez des actions nominatives : vous pourrez procéder à la désignation ou révocation d'un mandataire en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Sharinbox à l'adresse : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter en utilisant leur code d'accès Sharinbox (rappelé sur le formulaire unique de vote) ou leur e-mail de connexion (s'ils ont déjà activé leur compte Sharinbox by SG Markets), accompagné du mot de passe adressé par courrier par Société Générale Securities Services. En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, vous êtes invités à suivre la démarche proposée en ligne sur la page d'authentification. Ils doivent ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran. Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter en utilisant les identifiants qui leurs seront envoyés quelques jours avant l'ouverture du vote. Après vous être connecté, vous devrez suivre les indications pour accéder au site VOTACCESS et donner pouvoir au Président ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si vous détenez des actions au porteur : vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions de la Société et suivre les indications pour accéder au site VOTACCESS et donner pouvoir au Président ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au site VOTACCESS, la notification de pouvoir au Président, la désignation ou révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 et R. 225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- vous devrez envoyer un email revêtu d'une signature électronique obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse [shareholderrelations@eutelsat.com](mailto:shareholderrelations@eutelsat.com), avec les informations suivantes : le nom d'Eutelsat Communications, la date de l'Assemblée générale, vos nom, prénom, adresse, références bancaires ainsi que la mention de pouvoir au Président ou les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué,
- vous devrez demander à votre établissement teneur de compte d'envoyer une confirmation écrite au Service Assemblées Générales de Société Générale Securities Services, Service Assemblées Générales, 32, rue du champ de tir, 44 300 Nantes, laquelle devra être réceptionnée au plus tard le **mercredi 27 septembre 2023** (veille de l'Assemblée générale), à 15 heures, heure de Paris.

### 3. VOTER PAR CORRESPONDANCE

#### - Par voie postale

- Si vous détenez des actions nominatives : le Formulaire vous sera adressé avec la convocation. Il vous suffit de le compléter et noircir la case précédant « Je vote par correspondance », dater et signer, puis renvoyer le Formulaire dûment rempli, en l'insérant dans **l'enveloppe pré-affranchie jointe à la convocation**.
- Si vous détenez des actions au porteur : vous devez demander ce Formulaire auprès de votre établissement teneur de compte qui gère vos titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Il vous suffit ensuite de le compléter et noircir la case précédant « Je vote par correspondance », dater et signer, puis renvoyer le Formulaire dûment rempli à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Société Générale Securities Services, Service Assemblées Générales, 32, rue du champ de tir, 44 300 Nantes.

Pour être pris en compte, les Formulaires devront être reçus par le Service Assemblées Générales de Société Générale Securities Services, au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée générale, c'est à dire avant le **lundi 25 septembre 2023**.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée générale, c'est à dire le **lundi 25 septembre 2023**.

Il ne sera pas tenu compte des formulaires, ni des cartes d'admission émises pour un actionnaire donnant procuration à une tierce personne au dos de celle-ci, le jour de l'Assemblée générale.

#### - Par voie électronique

- Si vous détenez des actions nominatives : vous pourrez voter en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Sharinbox à l'adresse : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter en utilisant leur code d'accès Sharinbox (rappelé sur le formulaire unique de vote) ou leur email de connexion (s'ils ont déjà activé leur compte Sharinbox by SG Markets), accompagné du mot de passe adressé par courrier par Société Générale Securities Services. En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, vous êtes invités à suivre la démarche proposée en ligne sur la page d'authentification. Ils doivent ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran. Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter en utilisant les identifiants qui leurs seront envoyés quelques jours précédant l'ouverture du vote. Après vous être connecté, vous devrez suivre les indications pour accéder au site VOTACCESS et voter.
- Si vous détenez des actions au porteur : vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions de la Société et suivre les indications pour accéder au site VOTACCESS et voter.

**SI VOUS DONNEZ PROCURATION OU VOTEZ PAR VOIE POSTALE, RETOURNEZ LE PLUS TOT POSSIBLE LE FORMULAIRE DUMENT REMPLI.**

**Si vous détenez des actions nominatives**, à l'adresse figurant sur l'enveloppe T ci-jointe, au moyen de l'enveloppe T.

**Si vous détenez des actions au porteur**, à votre établissement teneur de compte, en même temps que la demande d'attestation de participation.

**Pour les actionnaires au nominatif : Pour recevoir vos convocations aux prochaines Assemblées générales directement par e-mail, connectez-vous sur SHARINBOX**

# COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE

## 1 - Vous avez choisi d'assister personnellement à l'Assemblée générale

Cochez la case A.

Datez et signez en Z au bas de ce Formulaire.

## 2 - Vous avez choisi de donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale

Cochez la case C.

Datez et signez dans le cadre Z au bas de ce Formulaire.

## 3 - Vous avez choisi de voter par correspondance

Cochez la case B.

Chaque case numérotée correspond aux projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et figurant dans l'Avis de Convocation.

- Pour voter « **OUI** » aux résolutions, **ne pas noircir** les cases des résolutions correspondantes.
- Pour voter « **NON** » noircissez individuellement les cases des résolutions correspondantes – Voir le cadre D.
- Pour vous abstenir « **ABS.** » noircissez individuellement les cases correspondantes – Voir le cadre D.

Et, dans tous les cas, datez et signez dans le cadre Z au bas de ce Formulaire.

### **Pour voter sur des résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'administration, remplissez le cadre D\***

Pour voter, il convient de noircir la case correspondant à votre choix, à savoir « OUI », « NON » ou « ABS. »

### **Pour le cas où des amendements ou nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance, remplissez le cadre D\*\***

Pour voter, il convient de noircir la case correspondant à votre choix :

- « Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale »
- « Je m'abstiens »
- « Je donne procuration »

## 4 - Vous avez choisi de donner pouvoir à une personne dénommée (votre conjoint, ou une autre personne – personne physique ou morale – qui sera présent en séance)

Cochez la case E.

Indiquez dans ce cadre E l'identité de la personne – physique ou morale – qui vous représentera (nom, prénom, adresse) ou la dénomination sociale et le siège, selon le cas.

Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre Z en bas de ce Formulaire.

**5 - Dans le cadre F - Inscrivez vos nom, prénom et adresse**

Si ces indications sont déjà retranscrites, merci de les vérifier.

Si le signataire n'est pas lui-même l'actionnaire, il lui faut inscrire ici ses nom, prénom et la qualité en laquelle il intervient (administrateur légal, tuteur...).

**Dans tous les cas, merci de dater et signer obligatoirement le cadre Z**

**A** Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side  
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci  la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

**EUTELSAT COMMUNICATIONS**  
S.A. au capital de 248 926 325 €  
32, boulevard Gallieni  
92130 Issy-les-Moulineaux  
481.043.040 RCS NANTERRE

**Assemblée Générale Mixte  
du 28 septembre 2023 à 09h30**  
Tour Accor Sequana - 82 rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux

**Combined General Meeting  
of September 28th, 2023 at 9:30 a.m.**  
Tour Accor Sequana - 82 rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

**B**  **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci  l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES at the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this , for which I vote No or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
										Abs.	<input type="checkbox"/>
										C	D
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>								
										E	F
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>								
										G	H
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>								
										I	J
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>								

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix.  
On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)  
**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4)  
pour me représenter à l'Assemblée  
to represent me at the above mentioned Meeting  
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

**ATTENTION :** Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
**CAUTION:** As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné or no peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)  
Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante:  
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:  
- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.....  
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.....  
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.....  
I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.....

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard:  
To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank: 25/09/2023  
à la société / to the company: 25/09/2023

Date & Signature

\* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (case d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale /  
If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / proxy vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

# ORDRE DU JOUR

## **A° / A titre ordinaire**

- Nomination de Monsieur Sunil Bharti Mittal en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 2<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (1<sup>ère</sup> résolution)
- Nomination de Bharti Space Limited en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> résolution et de la 3<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (2<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions et de la 4<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (3<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination de Monsieur Dong Wan Yoo en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 5<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (4<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination de Monsieur Padraig Mc Carthy en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 6<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (5<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination de Madame Cynthia Gordon en qualité d'administratrice de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 7<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (6<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination de Madame Mia Brunell Livfors en qualité d'administratrice de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 8<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (7<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination de Fonds Stratégique de Participations en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (8<sup>ème</sup> résolution)
- Ratification de la nomination de Madame Florence Parly en qualité d'administratrice (9<sup>ème</sup> résolution)

## **B° / A titre extraordinaire**

- Modifications des articles 4, 10, 13, 14, 15, 16, 17 et 21 des statuts de la Société et adoption corrélative des nouveaux statuts de la Société, sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> résolution incluse et des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions (10<sup>ème</sup> résolution)
- Approbation des apports en nature à la Société par Bharti Space Limited, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, SoftBank Group Capital Limited, Hanwha Systems UK Limited de 2.100.000 actions OneWeb Holdings Limited et par Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple, Airbus Netherlands B.V., Qualcomm Technologies, Inc., Rwanda Social Security Board (RSSB) et Echostar Operating L.L.C de 86.644 actions OneWeb Holdings Limited, leur évaluation et rémunération respective, sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 12<sup>ème</sup> résolution (11<sup>ème</sup> résolution)
- Approbation et constatation de l'augmentation de capital de la Société au profit de Bharti Space Limited, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, SoftBank Group Capital Limited, Hanwha Systems UK Limited Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple, Airbus Netherlands B.V., Qualcomm Technologies, Inc., Rwanda Social Security Board (RSSB) et Echostar Operating L.L.C, Prime d'apport, Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société, Délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> résolution incluse (12<sup>ème</sup> résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration de la Société afin d'augmenter le capital social de la Société par émission de valeurs mobilières (avec suppression en tant que de besoin du

droit préférentiel de souscription), en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse (13<sup>ème</sup> résolution)

**C° / A titre ordinaire**

- Pouvoirs pour formalités (14<sup>ème</sup> résolution)

# PROJETS DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS

Cher(e)s Actionnaire(s),

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte (l'« **Assemblée Générale Mixte** ») de la Société afin de soumettre à votre approbation 14 projets de résolution qui s'inscrivent dans le cadre du rapprochement entre votre Société et la société OneWeb Holdings Limited (« **OneWeb** ») (le « **Rapprochement** ») et relèvent de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Il est en effet rappelé que le 26 juillet 2022, à la suite de la signature du protocole d'intentions entre Bharti Space Limited (« **Bharti** »), le Secrétaire d'État aux Affaires, à l'Énergie et à la Stratégie industrielle du Royaume-Uni<sup>2</sup> agissant pour le compte du gouvernement du Royaume-Uni (le « **Gouvernement du Royaume-Uni** »), SoftBank Group Capital Limited (« **SoftBank** »), et Hanwha Systems UK Limited (« **Hanwha** ») et votre Société (le « **Protocole d'Intentions** »), votre Société et OneWeb ont annoncé les principaux termes du Rapprochement. Bharti, SoftBank, Hanwha, le Gouvernement du Royaume-Uni et votre Société ont ensuite conclu le 14 novembre 2022, un accord cadre (*framework agreement*) (l'« **Accord-Cadre** ») définissant les termes et conditions du Rapprochement.

Le Rapprochement envisagé constitue une opération transformante visant à donner naissance à un acteur mondial de premier plan, particulièrement bien positionné pour conquérir le marché en plein essor de la connectivité par satellite en devenant la première infrastructure combinée GEO/LEO du monde.

Le Rapprochement est structuré sous la forme (i) d'un apport en nature, au sens de l'article L. 225-147 du Code de commerce, par Bharti, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, SoftBank et Hanwha (ensemble les « **Apporteurs Principaux** ») et les actionnaires minoritaires suivants de OneWeb : Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple, Airbus Netherlands B.V., Qualcomm Technologies Inc., Rwanda Social Security Board (RSSB), et Echostar Operating L.L.C (ensemble les « **Apporteurs Minoritaires** » et ensemble avec les Apporteurs Principaux, les « **Apporteurs** »), à Eutelsat Communications SA (« **Eutelsat Communications** » ou la « **Société** »), de l'intégralité de leurs actions ordinaires de catégorie A émises par OneWeb (les « **Actions Apportées** ») (les « **Apports** ») en contrepartie de l'émission par Eutelsat Communications de 103,47 actions nouvelles pour chaque Action A apportée à Eutelsat Communications (la « **Parité d'Échange** ») et (ii) d'une cession par le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni et Bharti de leurs 4 actions différées (*deferred shares*) OneWeb en contrepartie de 0,01 € par action différée (*deferred shares*) OneWeb.

A l'issue de la réalisation du Rapprochement qui demeure soumis à l'approbation par votre assemblée générale des 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolutions (les « **Résolutions du Rapprochement** ») qui vous sont soumises :

- les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires recevraient des actions ordinaires nouvelles émises par Eutelsat Communications (les « **Actions Nouvelles** »), représentant environ 47,61%<sup>3</sup> du capital social et des droits de vote d'Eutelsat Communications ;

<sup>2</sup> Le Secrétaire d'État aux Affaires, à l'Énergie et à la Stratégie industrielle du Royaume-Uni initialement signataire de l' Accord Cadre depuis été remplacé par le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni.

<sup>3</sup> Sur la base du nombre d'actions de la Société actuellement en circulation, augmentée des 226.252.053 Actions Nouvelles qui seront émises en rémunération des Apports

- Eutelsat Communications détiendrait directement et indirectement à travers sa filiale Eutelsat S.A. (qui détient d'ores et déjà 22,91 % du capital de OneWeb), l'intégralité du capital social et des droits de vote de OneWeb à l'exception de l'action de catégorie B émise par OneWeb qui demeurera détenue par le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni.

Par ailleurs, aux termes de l'Accord-Cadre, il est prévu de :

- de conclure un pacte d'actionnaires non concertant entre les Apporteurs Principaux, Bpifrance Participations (« **BPI** »), le Fonds Stratégique de Participations (« **FSP** ») et la Société ( le « **Pacte Eutelsat** ») ayant pour objet de prévoir, certaines règles en matière de gouvernance et de transfert de titres une fois le Rapprochement réalisé (notamment une obligation de conservation des actions de la Société pendant une durée de 6 mois à compter de la réalisation du Rapprochement (sous réserve de certaines exceptions)) ; le Pacte Eutelsat a été signé le 18 août 2023, sous condition de la réalisation du Rapprochement et avec effet à la date de réalisation du Rapprochement (il fait l'objet d'une description plus précise en Annexe 2) ;
- de modifier les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications, ainsi que la nomination de nouveaux administrateurs, afin de permettre notamment la mise en place de la nouvelle gouvernance ; l'approbation de la modification des statuts et la nomination des nouveaux administrateurs prenant effet à l'issue du Rapprochement constituent des conditions suspensives de la réalisation du Rapprochement ; et
- de conclure entre la Société, Eutelsat S.A., OneWeb et le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni un pacte relatif à leur participation dans OneWeb, le (« **Pacte OneWeb** ») ; le Pacte OneWeb sera conclu au plus tard à la date de réalisation du Rapprochement (il fait l'objet d'une description plus précise en Annexe 3).

Il est rappelé que Bharti, qui est l'un des Apporteurs Principaux, est une filiale de Bharti Global Limited, et que cette dernière détient également directement une participation dans Eutelsat Communications représentant 5,21% du capital et des droits de vote d'Eutelsat Communications sur la base des informations transmises par Bharti Global Limited.

Le Rapprochement et son incidence sur Eutelsat Communications font l'objet d'une description détaillée dans le document d'information établi pour les besoins de l'admission des Actions Nouvelles devant être émises en rémunération des Apports aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (cette opération bénéficiant en effet d'une dispense de prospectus) (le « **Document d'Exemption** »).. Les actionnaires sont invités à lire attentivement le Document d'Exemption, mis à disposition notamment sur le site internet de la Société [www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com), dans les délais requis par la réglementation applicable.

Enfin, sous réserve de la réalisation du Rapprochement, il est envisagé que les actions Eutelsat Communications soient également admises au *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de l'autorité de marché britannique (*Financial Conduct Authority*) et à la négociation sur le Marché Principal de la Bourse de Londres (*Main Market of the London Stock Exchange*). À cet effet, conformément à la réglementation britannique, un prospectus en anglais décrivant le Rapprochement et ayant fait l'objet d'un visa par la *Financial Conduct Authority* est ou sera également disponible sur le site internet de la Société //www.eutelsat.com.

Vous trouverez ci-dessous les projets de résolutions associés à l'ordre du jour présenté précédemment et qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Mixte par le Conseil d'administration de la Société. En application de l'Accord-Cadre, BPI et FSP se sont engagés à voter en faveur des Résolutions du Rapprochement (sous réserve de certaines conditions usuelles).

L'exposé des motifs reprend le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions, et précède chaque résolution devant être soumise au vote.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS RELEVANT DE LA  
COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**1 Conseil d'administration – Nomination d'administrateurs (1<sup>ère</sup> à 9<sup>ème</sup> résolutions)**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Aux termes de l'Accord Cadre et du Pacte Eutelsat il est prévu que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») soit, à l'issue de la réalisation du Rapprochement, composé de quinze administrateurs, dont 10 administrateurs indépendants :

- un administrateur nommé sur proposition de Bpifrance Participations ;
- un administrateur indépendant nommé sur proposition de FSP ;
- quatre administrateurs indépendants nommés sur proposition d'Eutelsat Communications, dont trois désignés parmi les administrateurs indépendants en fonction à la date des présentes ;
- l'actuel président du Conseil d'administration, qui est un administrateur indépendant ;
- la Directrice générale actuelle d'Eutelsat Communications ;
- deux administrateurs nommés sur proposition de Bharti ;
- un administrateur nommé sur proposition du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (*Secretary of State for Science, Innovation and Technology*);
- un administrateur indépendant nommé sur proposition de Hanwha ; et
- trois administrateurs indépendants nommés sur proposition de OneWeb.

En outre, afin de se conformer au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef (le « **Code Afep-Medef** »), les Apporteurs Principaux et Eutelsat Communications sont convenus de faire en sorte que le nouveau Conseil d'administration puisse être renouvelé de manière échelonnée. A cet effet, il est envisagé d'une part de prévoir des durées de mandats plus courtes pour certains administrateurs que la durée normale de 4 ans prévue par les statuts de la Société, et d'autre part de simplifier la rédaction de l'article 14 statuts prévoyant de telles durées plus courtes (voir paragraphe 2 ci-après).

Par application des stipulations de l'Accord-Cadre rappelées ci-dessus, il est envisagé qu'à l'issue de la réalisation du Rapprochement, le Conseil d'administration soit composé de la manière suivante :

Administrateur <sup>4</sup>	Entité l'ayant proposé	Age <sup>5</sup>	Genre	Nationalité	Administrateur existant (oui/non) – 1 <sup>ère</sup> nomination	Fin de mandat proposée <sup>6</sup>
Dominique D'Hinnin Président du Conseil d'administration, indépendant	NA	64	H	Française	Oui 4 novembre 2016	Continuation du mandat actuel, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025
Eva Berneke Administratrice et directrice générale	NA	54	F	Danoise	Oui 1er janvier 2022	Continuation du mandat actuel, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

<sup>4</sup> La notion d'indépendance dans cette colonne s'entend au sens du Code Afep-Medef

<sup>5</sup> A la date des présentes

<sup>6</sup> Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts d'Eutelsat Communications, les fonctions des administrateurs concernés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale d'Eutelsat Communications figurant dans la présente colonne et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur.

Bpifrance participations ayant pour représentant permanent Samuel Dalens	Bpifrance participations	40	H	Française	Oui 17 février 2011	Continuation du mandat actuel, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026
Fonds Stratégique de Participations ayant pour représentant permanent Agnès Audier, indépendant	Fonds Stratégique de Participations	58	F	Française	Oui 4 novembre 2016	Nouveau mandat de 4 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.
Sunil Bharti Mittal vice président du Conseil d'administration	Bharti	65	H	Indienne	Non	Mandat de 4 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027
Bharti (ayant pour représentant permanent Shravini Bharti Mittal)	Bharti	36	H	Britannique	Non	Mandat de 2 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025
Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni ( <i>Secretary of State for Science, Innovation and Technology</i> ) ayant pour représentant permanent Elena Ciallie	Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni	56	F	Italienne et Britannique	Non	Mandat de 4 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027
Dong Wan Yoo, indépendant	Hanwha	52	H	Coréenne	Non	Mandat de 4 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027
Cynthia Gordon, indépendante	OneWeb	60	F	Britannique	Oui 7 novembre 2019	Nouveau mandat de 3 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes

							de l'exercice clos le 30 juin 2026.
Mia Brunell Livfors, indépendante	OneWeb	57	F	Suédoise	Non		Mandat de 2 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025
Padraig Mc Carthy, indépendant	OneWeb	62	H	Irlandaise et Luxembourgeoise	Non		Mandat de 3 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026
Esther Gaide, indépendante	Eutelsat Communications	62	F	Française	Oui	8 novembre 2017	Continuation du mandat actuel, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025
Florence Parly, indépendante	Eutelsat Communications	60	F	Française	Oui	27 juillet 2023	Continuation du mandat actuel (à la suite de sa cooptation en remplacement de Didier Leroy qui a démissionné de ses fonctions), expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025
Fleur Pellerin, indépendante	Eutelsat Communications	50	F	Française	Oui	10 novembre 2022	Continuation du mandat actuel, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026
CMA CGM ayant pour représentant permanent Michel Sirat, indépendant	Eutelsat Communications	62	H	Française	Oui	10 novembre 2022	Continuation du mandat actuel, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026

Ainsi parmi les 10 administrateurs actuels du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications (7 d'entre eux étant qualifiés d'indépendants au regard des critères du Code Afep-Medef), seule Bpifrance Investissement ne ferait pas partie du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications à l'issue du Rapprochement. Bpifrance Investissement a démissionné de l'ensemble de ses fonctions au sein du Conseil d'administration d'Eutelsat, sous condition de la réalisation du Rapprochement et avec effet à cette date.

Conformément à l'Accord-Cadre, le Conseil d'administration, avec l'avis favorable du comité des nominations et de la gouvernance, a mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Société (l'« **Assemblée Générale** ») amenée à se prononcer sur les Apports et leurs rémunérations, les 1<sup>ère</sup> à 9<sup>ème</sup> résolutions relatives à la nomination des personnes suivantes en qualité d'administrateur, pour les durées qui ont été indiquées dans le tableau ci-dessus, dans chaque cas, sous condition suspensive de l'adoption des autres résolutions du Rapprochement :

- Monsieur Sunil Bharti Mittal (1<sup>ère</sup> résolution) :

Il a fondé Bharti Enterprises dont il est le président, qui est une entreprise majeure en Inde ayant notamment des intérêts dans les domaines des télécommunications, des communications spatiales, et des solutions numériques. Au fil des années Sunil Bharti Mittal a su développer une expérience impressionnante dans les domaines des télécommunications, de la haute technologie et du développement des entreprises. Cette expérience sera profitable au développement futur d'Eutelsat Communications.

- Bharti, dont le représentant permanent sera Monsieur Shravini Bharti Mittal (2<sup>ème</sup> résolution) :

Shravini Bharti Mittal est le fondateur d'Unbound, société d'investissement dans les secteurs technologiques et directeur général de Bharti Global Limited, société d'investissement de la famille Bharti. Du fait de son expérience considérable dans les domaines du capital-investissement, de la banque d'investissement, des télécommunications, de l'énergie et de la technologie, il saura relever les défis futurs d'Eutelsat Communications.

- Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (*Secretary of State for Science, Innovation and Technology*), dont le représentant permanent sera Madame Elena Ciallie (3<sup>ème</sup> résolution) :

Elena Ciallie est Administrateur Exécutif de UK Government Investments (UKGI) et administrateur non-exécutif d'illimity Bank. Précédemment, elle a travaillé pendant plus de 25 ans dans des banques d'investissement telles que Citibank, Goldman Sachs et Ondra Partners en matière de conseil aux entreprises en Europe. Elle a ainsi accompagné ses clients dans leur stratégie financière, leurs levées de fonds et l'investissement de capitaux. Sa connaissance en matière financière sera un atout pour Eutelsat Communications.

- Monsieur Dong Wan Yoo (4<sup>ème</sup> résolution) :

Dong Wang Yoo est le Vice-président exécutif de Hanwha Systems et de Hanwha Aerospace où il dirige les activités spatiales du groupe couvrant les communications par satellite, l'observation de la terre, la mobilité aérienne, les missions spatiales et la construction de fusées. Ainsi, il apporte à Eutelsat Communications son expertise dans les domaines de la stratégie, du développement de l'activité spatiale et la gestion des investissements.

- Monsieur Pádraig Mc Carthy (5<sup>ème</sup> résolution) :

Pádraig Mc Carthy travaille depuis plus de 25 ans dans le secteur des satellites et de l'industrie spatiale. Il a occupé plusieurs fonctions au sein de SES, dont celles de Directeur financier et membre du Comité exécutif. Il est l'un des membres fondateurs du Conseil d'administration de NewSpace Capital, une société de capital-investissement qui investit dans des entreprises en phase de croissance actives dans l'écosystème spatial. Son expertise est incontestable dans le domaine de l'industrie spatiale.

- Madame Cynthia Gordon suite à sa démission (6<sup>ème</sup> résolution) :

Cynthia Gordon a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des télécoms et du numérique en Europe, en Asie et dans la région du Moyen-Orient. Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes de direction chez Orange, Millicom et Ooredoo. Elle est actuellement Présidente de Global Fashion Group, une société cotée dans le e-commerce « pure player » et est également administratrice de Bodycote, une entreprise fournisseur de services de traitement thermique. Administratrice depuis 4 ans chez Eutelsat Communications, elle accompagne la Société dans sa stratégie de réorganisation autour du pivot télécom.

- Madame Mia Brunell Livfors (7<sup>ème</sup> résolution) :

Mia Brunell Livfors a exercé au sein de la direction générale d'entreprises dans divers secteurs, notamment le commerce de détail B2B et B2C, l'informatique, les télécoms, les médias, l'industrie, l'énergie solaire. Elle a ainsi occupé les postes de Directrice générale du groupe Axel Johnson AB et du groupe Kinnevik, ainsi que celui de Directrice financière au sein du Groupe Modern Times. Son expérience en matière de direction d'entreprise est indéniable.

- Fonds Stratégique de Participations suite à sa démission, dont le représentant permanent sera Madame Agnès Audier (8<sup>ème</sup> résolution) :

Agnès Audier a une expérience significative dans les secteurs public et privé avec une bonne connaissance du domaine des technologies de l'information, et notamment des enjeux de transformation digitale et data. Elle a occupé des postes de direction chez Vivendi, Havas et Boston Consulting Group. Administratrice depuis 7 ans chez Eutelsat, grâce à son expertise, elle a su accompagner de façon ambitieuse la Société dans ses projets.

- Madame Florence Parly, cooptée par le Conseil d'administration à la suite à la démission de Monsieur Didier Leroy (9<sup>ème</sup> résolution) :

Florence Parly a commencé sa carrière dans la fonction publique en 1987 à la direction du Budget. Elle a travaillé dans différents cabinets ministériels, puis a été Secrétaire d'État au Budget de 2000 à 2002 et Ministre des Armées de 2017 à 2022. Elle a également exercé des fonctions de direction dans le secteur privé, en tant que directrice de la stratégie d'investissement, puis Directrice générale adjointe d'Air France ainsi que comme Directrice générale de SNCF Voyageurs.

Les informations concernant les administrateurs dont la nomination est soumise au vote de l'assemblée générale figurent en Annexe 1 du présent rapport.

En conséquence en cas d'adoption des Résolution du Rapprochement, le Conseil d'administration sera composé de 15 membres, comprenant deux tiers d'administrateurs qualifiés d'indépendants au regard du Code Afep-Medef, et de 53 % de femmes.

### **Première résolution – Nomination de Monsieur Sunil Bharti Mittal en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 2<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale de la 2<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer Monsieur Sunil Bharti Mittal en qualité d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2027

**Deuxième résolution – Nomination de Bharti Space Limited en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> résolution et de la 3<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> résolution et de la 3<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer Bharti Space Limited en qualité d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2025.

**Troisième résolution – Nomination du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions et de la 4<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions et de la 4<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni en qualité d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2027.

**Quatrième résolution – Nomination de Monsieur Dong Wan Yoo en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 5<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 5<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer Monsieur Dong Wan Yoo en qualité d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2027.

**Cinquième résolution – Nomination de Monsieur Pdraig Mc Carthy en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 6<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 6<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer Monsieur Pdraig Mc Carthy en qualité d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2026.

**Sixième résolution – Nomination de Madame Cynthia Gordon en qualité d'administratrice de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 7<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 7<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer Madame Cynthia Gordon en qualité d'administratrice de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à

l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2026.

**Septième résolution – Nomination de Madame Mia Brunell Livfors en qualité d'administratrice de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 8<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 8<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer Madame Mia Brunell Livfors en qualité d'administratrice de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2025.

**Huitième résolution – Nomination de Fonds Stratégique de Participations en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **sous condition suspensive** de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de nommer Fonds Stratégique de Participations en qualité d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2027.

**Neuvième résolution – Ratification de la nomination de Madame Florence Parly en qualité d'administratrice**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration de la Société sur les projets de résolution, **décide** de ratifier la nomination de Madame Florence Parly en qualité d'administratrice, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Didier Leroy, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS RELEVANT DE LA  
COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**2 Modification des statuts de la Société (10<sup>ème</sup> résolution)**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Aux termes de l'Accord-Cadre et du Pacte Eutelsat, lequel entrera en vigueur à l'issue de la réalisation du Rapprochement, il a été convenu de modifier les statuts de la Société conformément à ce qui est indiqué ci-après. Ces modifications constituent une condition suspensive à la réalisation du Rapprochement.

Il est ainsi prévu de procéder aux modifications suivantes à la date de réalisation du Rapprochement, sous condition suspensive de l'approbation des autres Résolutions du Rapprochement :

- **Modification de l'article 4 (*Siège social - Succursales*)** afin de prévoir que le siège social d'Eutelsat Communications doit rester en France.

- **Modification de l'article 10 (*Forme des actions – Identifications des actionnaires*)** afin de refléter les modifications de la réglementation (article L. 228-2 et suivants et R. 228-2 et suivants du Code de commerce) et préciser les modalités selon lesquelles Eutelsat Communications peut demander à recevoir des informations sur les propriétaires de titres conférant un droit de vote immédiat ou différé aux assemblées générales.
- **Modification de l'article 13 (*Conseil d'administration*)** pour prévoir que le Conseil d'administration sera composé de quinze (15) membres au plus (et non plus 12 membres au plus).
- **Modification de l'article 14 (*Nomination et révocation des administrateurs*)** afin de simplifier la rédaction de l'article qui prévoit que toute assemblée générale de la Société peut procéder à des nominations ou renouvellements d'administrateurs pour une durée inférieure à 4 ans, afin de permettre un renouvellement par roulement du Conseil d'administration.
- **Modification de l'article 15 (*Organisation et délibération du Conseil*)** afin de préciser :
  - que des administrateurs de la Société représentant le tiers des administrateurs en fonction peuvent demander au président du Conseil d'administration de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé, s'il ne s'est pas réuni depuis plus d'un mois et qu'en l'absence de convocation du Conseil d'administration par le président du Conseil d'administration dans un délai de 15 jours calendaires, ces administrateurs demandeurs peuvent convoquer ensemble directement le Conseil d'administration ;
  - qu'en l'absence du président du Conseil d'administration ou en cas d'empêchement de celui-ci le vice-président présidera le Conseil d'administration, et qu'en cas d'absence du vice-président ou en cas d'empêchement de ce dernier, le Conseil d'administration désignera un membre pour le présider.
- **Modification de l'article 16 (*Pouvoirs du Conseil d'administration – Comités – Censeurs*)** afin de prévoir que des personnes peuvent être désignées comme observateurs ou invité(s) permanent(s) dans les conditions prévues par le règlement intérieur de votre Société ainsi que préciser les modalités de leur intervention : elles ne peuvent pas prendre part au vote et leurs droits et missions seront déterminés par ce même règlement intérieur ; aucune information confidentielle ne peut être portée à la connaissance d'un tiers par l'un des observateurs ou des invités permanents sans avoir l'autorisation préalable du président du Conseil d'administration, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué ; est considéré comme un tiers toute personne n'appartenant pas au Conseil d'administration de la Société.
- **Modification de l'article 17 (*Direction Générale*)** afin d'intégrer une section intitulée « Vice-Président » par laquelle il est notamment prévu que (i) le vice-président est désigné parmi les membres du Conseil d'administration, (ii) ses missions et pouvoirs sont prévus par le règlement intérieur de votre Société, (iii) la durée de son mandat ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur, (iv) il est révocable à tout moment et (v) qu'aucun administrateur de 75 ans ou plus ne peut être nommé Vice-Président. A cet égard il sera rappelé qu'il est prévu que Monsieur Sunil Bharti Mittal soit nommé Vice-Président du Conseil d'administration de la Société à l'issue de la réalisation du Rapprochement.
- **Modification de l'article 21 (*Assemblées d'actionnaires*)** afin de prévoir qu'en l'absence du Président, le Vice-Président présidera les assemblées générales d'actionnaires, et qu'en cas d'absence du Vice-Président, le Conseil d'administration désignera un membre pour présider ladite assemblée d'actionnaires. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Ces modifications des articles 4 (**Siège social – Succursales**), 10 (**Forme des actions – Identifications des actionnaires**), 13 (**Conseil d'administration**), 14 (**Nomination et révocation**

des administrateurs), 15 (Organisation et délibération du Conseil), 16 (Pouvoirs du Conseil d'administration – Comités - Censeurs), 17 (Direction Générale) et 21 (Assemblées d'actionnaires) des statuts de la Société font l'objet de la résolution qui suit.

Nous vous invitons également à vous référer au projet de statuts modifiés (le « **Projet de Statuts Modifiés** ») qui est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante [www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com) et intègrent l'ensemble des modifications statutaires qui sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale (y compris celles résultant de la réalisation des Apports).

Les modifications envisagées du règlement intérieur de votre Société sont décrites dans le Document d'Exemption qui est mis à disposition sur le site internet de la Société.

**Dixième résolution – Modifications des articles 4, 10, 13, 14, 15, 16, 17 et 21 des statuts de la Société et adoption corrélative des nouveaux statuts de la Société, sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> résolution incluse et des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance, du rapport du Conseil d'administration de la Société et du projet de nouveaux statuts de la Société, et, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> résolution incluse et des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions soumises à la présente Assemblée générale, **décide** de modifier l'article 4 (**Siège social – Succursales**) des statuts de la Société comme suit :

<b>Article 4</b>	
<b>Rédaction initiale des statuts</b>	<b>Nouvelle rédaction des statuts</b>
<p>Le siège social de la Société est situé à :</p> <p style="text-align: center;">32, boulevard Gallieni 92130 Issy-Les-Moulineaux</p> <p>Il pourra être transféré en tout autre lieu sur le territoire français, par simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.</p> <p>Le Conseil d'administration a la faculté de créer des agences, usines et succursales partout où il le jugera utile.</p>	<p>Le siège social de la Société est situé à :</p> <p style="text-align: center;">32, boulevard Gallieni 92130 Issy-Les-Moulineaux</p> <p><b><u>Il doit rester en France et</u></b> pourra être transféré en tout autre lieu sur le territoire français, par simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.</p> <p>Le Conseil d'administration a la faculté de créer des agences, usines et succursales partout où il le jugera utile.</p>

**décide** de modifier l'article 10 (**Forme des actions – Identifications des actionnaires**) des statuts de la Société comme suit (le reste de l'article étant sans changement) :

<b>Article 10</b>	
<b>Rédaction initiale des statuts</b>	<b>Nouvelle rédaction des statuts</b>
<p>Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires.</p> <p>En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de</p>	<p>Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires.</p> <p><b><u>La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions</u></b></p>

demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, des renseignements concernant les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

(...)

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et

**législatives et réglementaires applicables et notamment aux articles L. 228-2 et suivants et R. 228-2 et suivants du Code de commerce, demander à recevoir des informations sur les propriétaires de titres conférant un droit de vote immédiat ou différé aux Assemblées générales.**

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, **dans les conditions fixées par la loi.**

(...)

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital **de la Société**, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande

éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.	d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.
--	---

**décide** de modifier l'article 13 (**Conseil d'administration**) des statuts de la Société comme suit :

<b>Article 13</b>	
<b>Rédaction initiale des statuts</b>	<b>Nouvelle rédaction des statuts</b>
La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.	La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de <b>quinze</b> membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

**décide** de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 14 (**Nomination et révocation des administrateurs**) des statuts de la Société comme suit (le reste de l'article étant sans changement) :

<b>Article 14</b>	
<b>Rédaction initiale des statuts</b>	<b>Nouvelle rédaction des statuts</b>
La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années. Toutefois, toute Assemblée générale réunie à compter de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012, et y compris cette Assemblée, peut procéder à des nominations ou renouvellements pour une durée inférieure afin de permettre un renouvellement par roulement du Conseil d'administration. (...)	La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années. Toutefois, toute Assemblée générale peut procéder à des nominations ou renouvellements <b>d'administrateurs</b> pour une durée inférieure afin de permettre un renouvellement par roulement du Conseil d'administration.  (...)

**décide** de modifier la section intitulée « 1) Réunions du Conseil » de l'article 15 (**Organisation et délibération du Conseil**) des statuts de la Société comme suit (le reste de l'article étant sans changement) :

<b>Article 15</b>	
<b>Rédaction initiale des statuts</b>	<b>Nouvelle rédaction des statuts</b>
<p>1) Réunions du Conseil Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.</p> <p>Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.</p> <p>Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents.</p> <p>Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.</p> <p>Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.</p> <p>(...)</p>	<p>1) Réunions du Conseil Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus <b>d'un</b> mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.</p> <p>Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.</p> <p>Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents. <b><u>Si le Président n'a pas convoqué le Conseil d'administration dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la demande formulée par un tiers des administrateurs, ces administrateurs demandeurs peuvent convoquer ensemble directement le Conseil d'administration sur l'ordre du jour précis qu'ils ont initialement demandé, selon les modalités fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.</u></b></p> <p>Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.</p> <p>Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement <b><u>ou d'absence de celui-ci, du Vice-Président, ou, en cas d'empêchement ou d'absence du Vice-Président,</u></b> du membre désigné par le Conseil pour le présider.</p> <p>(...)</p>

**décide** d'ajouter une section intitulée « 4) Observateurs et invités permanents », à la suite de la dernière phrase de la section intitulée « 3) Censeur » de l'article 16 (**Pouvoirs du Conseil d'administration – Comités - Censeurs**) des statuts de la Société comme suit (le reste de l'article étant sans changement) :

Article 16	
Rédaction initiale des statuts	Nouvelle rédaction des statuts
(...)	(...)  <b>4) <u>Observateurs et invités permanents</u></b> <u>D'autres personnes peuvent être désignées comme observateurs ou invité(s) permanent(s) dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Elles ne peuvent pas prendre part au vote et leurs droits et missions seront déterminés par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Aucune information confidentielle ne peut être portée à la connaissance d'un tiers par l'un des observateurs ou des invités permanents sans avoir l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général (si le Directeur Général n'est pas le Président du Conseil d'administration) ou du Directeur Général Délégué. Pour l'application du présent article, est considéré comme un tiers toute personne n'appartenant pas au Conseil d'administration de la Société.</u>

**décide** d'ajouter une section intitulée « 2) Vice-Président » à la suite de la dernière phrase de la section intitulée « 1) Président du Conseil d'administration » et avant la section « 2) Direction générale » de l'article 17 (**Direction Générale**) des statuts de la Société comme suit, étant précisé que les sections « 2) Direction générale » « 3) Directeur général », « 4) Directeurs généraux délégués », seront renumérotées comme suit « 3) Direction générale » « 4) Directeur général », « 5) Directeurs généraux délégués », sans changement de contenu :

Article 17	
Rédaction initiale des statuts	Nouvelle rédaction des statuts
(...)	(...)  <b>2) <u>Vice-Président</u></b> <u>Le Conseil d'administration peut également désigner parmi ses membres un Vice-Président dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit également les missions et les pouvoirs du Vice-Président.</u>  <u>Le Vice-Président est nommé pour une période qui ne peut excéder la durée de son mandat d'administrateur. Il/elle est rééligible.</u>

	<p><b><u>Le Conseil d'administration peut le/la révoquer à tout moment.</u></b></p> <p><b><u>Aucun administrateur âgé de 75 ans ou plus ne peut être élu Vice-Président. La durée des fonctions du Vice-Président viendra automatiquement à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de la Société et se tenant postérieurement à la date à laquelle le Vice-Président aura atteint l'âge précité.</u></b></p> <p>(...)</p>
--	---

**décide** de modifier le 8<sup>ème</sup> alinéa avant la fin de l'article 21 (**Assemblées d'actionnaires**) des statuts de la Société comme suit (le reste de l'article étant sans changement) :

<b>Article 21</b>	
<b>Rédaction initiale des statuts</b>	<b>Nouvelle rédaction des statuts</b>
<p>(...)</p> <p>Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.</p> <p>(...)</p>	<p>(...)</p> <p>Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, <b><u>par le Vice-Président, ou si le Vice-Président est absent,</u></b> par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.</p> <p>(...)</p>

**décide**, compte tenu des modifications susmentionnées, d'adopter à compter de ce jour la nouvelle version des statuts de la Société, dans son intégralité et article par article, telle qu'elle a été mise à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

### 3 **Apports en nature – approbation, rémunération, augmentation de capital et constatation (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions)**

<p><b>EXPOSE DES MOTIFS</b></p> <p><b>MOTIFS ET CONTEXTE DU RAPPROCHEMENT</b></p> <p>Ainsi qu'il a été rappelé en introduction, le Rapprochement envisagé est une opération transformante visant à donner naissance à un acteur mondial de premier plan, particulièrement bien positionné pour conquérir le marché en plein essor de la connectivité par satellite en devenant la première infrastructure combinée GEO/LEO du monde.</p> <p>Ce Rapprochement constitue la suite logique de la coopération croissante entre Eutelsat Communications et OneWeb. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de diverses étapes, incluant un investissement initial d'Eutelsat Communications dans OneWeb réalisé en septembre 2021, l'accord de distribution mondial annoncé en mars 2022 et le partenariat commercial exclusif conclu le 25 juillet 2022. Au terme de ce Rapprochement, Eutelsat Communications et OneWeb commenceront à travailler ensemble sur la conception de la future constellation LEO GEN 2<sup>7</sup> de OneWeb, tout en exploitant les flottes existantes du Groupe Eutelsat et de OneWeb.</p>
---

<sup>7</sup>Désigne la constellation de satellites LEO de OneWeb de seconde génération

Le Conseil d'administration considère que ce Rapprochement est dans l'intérêt de la Société et des actionnaires d'Eutelsat Communications dans leur ensemble au regard notamment des éléments suivants<sup>8</sup> :

***Un fort potentiel de croissance de la connectivité par satellite, avec une opportunité de marché d'environ 16 milliards de dollars U.S. d'ici à 2030 (source : Euroconsult Satellite Connectivity and Video Market, septembre 2021)***

Le marché de la connectivité par satellite devrait connaître une période de croissance importante en raison d'une réduction des obstacles à l'adoption, liés à la bande passante, à la latence, à la tarification et aux terminaux.

L'évolution rapide de la technologie, sous l'impulsion des capacités GEO<sup>9</sup> VHTS<sup>10</sup> et LEO<sup>11</sup> ainsi que des produits d'entreprise, avec une latence proche de celle des technologies terrestres, ouvre la voie à de nouveaux modes d'utilisation nécessitant plus de bande passante.

Des prix plus attractifs pourront être proposés aux clients grâce à la transformation des coûts de production, à la facilité d'utilisation des terminaux destinés aux utilisateurs et à une nette amélioration du coût par gigabit.

Entre 2020 et 2030, le marché de la connectivité par satellite devrait plus que tripler en valeur, passant de 4,3 milliards de dollars U.S. à environ 16 milliards de dollars U.S. (à un TCAC de 14 %) d'ici à 2030. La contribution des NGSO<sup>12</sup> devrait croître 2,5 fois plus vite que l'ensemble du marché, principalement grâce aux constellations LEO, pour représenter près de 50 % du marché de la connectivité par satellite, passant d'environ 0,3 milliard de dollars à environ 7,4 milliards de dollars U.S. (à un TCAC de 37 %) d'ici à 2030 (source : Euroconsult Satellite Connectivity and Video Market (rapport d'Euroconsult sur le marché de la vidéo et de la connectivité par satellite), septembre 2021). La croissance du marché de la connectivité par satellite devrait rester soutenue au-delà de 2030, grâce à l'expansion continue des applications existantes et à de nouveaux modes d'utilisation axés sur la technologie.

La croissance significative prévue du marché de la connectivité par satellite s'appuie sur quatre secteurs verticaux clés, à savoir les secteurs interentreprises des données fixes/entreprises, les services aux gouvernements, le secteur de la mobilité, ainsi que le secteur du haut débit grand public. D'ici à 2030, les évolutions suivantes sont anticipées (source : Euroconsult Satellite Connectivity and Video Market (rapport d'Euroconsult sur le marché de la vidéo et de la connectivité par satellite), septembre 2021) :

- *Données fixes/entreprises* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 3,9 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC<sup>13</sup> de 10 %) en raison de l'extension des réseaux, de l'intégration dans les réseaux d'entreprise, de l'utilisation croissante des données et de la nécessité d'une couverture universelle ;
- *Services aux gouvernements* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 3,9 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC de 13 %) en raison de l'augmentation du budget destiné à la défense, de la demande d'une bande passante importante et de la

<sup>8</sup> Les développements qui suivent contiennent des déclarations prospectives ; le lecteur est invité à lire attentivement les développements sur les déclarations prospectives figurant à la fin de la partie sur la marche des affaires sociales et l'exposé sommaire de la situation de la Société.

<sup>9</sup> Désigne les satellites géostationnaires, satellites qui restent constamment au-dessus du même point de la surface de la Terre.

<sup>10</sup> Désigne les satellites à très haut débit (*Very High Throughput Satellites*)

<sup>11</sup> Désigne les satellites non géostationnaires qui fonctionnent en orbite terrestre basse et fournissent des services mobiles de transmission de données et des systèmes téléphoniques mobiles

<sup>12</sup> Désigne les orbites de satellites non géostationnaires (*Non-Geostationary-Satellite Orbit* – « **NGSO** »)

<sup>13</sup> Désigne le taux de croissance annuel composé (*CAGR – compound annual growth rate*)

nécessité de connexions à des sites distants dans le cadre d'applications militaires, de sécurité et civiles ;

- *Mobilité pour la connectivité terrestre, aérienne et maritime* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 3,4 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC de 17 %) en raison du nombre croissant d'avions et de navires, de l'amélioration des équipements et des taux d'acceptation, ainsi que du renforcement des services de connectivité entraînant un nombre accru d'utilisations ; et
- *Haut débit grand public* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 4,4 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC de 17 %) en raison de l'accès à Internet qui devient un besoin fondamental, ce qui conduit à une croissance à long terme de l'utilisation des données individuelles et à des pressions liées à l'obligation de service universel pour favoriser l'accès numérique, ainsi que du coût élevé du déploiement terrestre.

### **OneWeb : un actif unique en matière de NGSO**

La constellation LEO mondiale de OneWeb représente un atout unique pour conquérir le marché à forte croissance de la connectivité par satellite NGSO. OneWeb est l'une des deux seules constellations mondiales de satellites LEO exploitées commercialement ayant des droits de spectre prioritaires sécurisés et OneWeb bénéficie déjà des avantages liés à sa position de précurseur.

Ayant réalisé tous ses lancements et déployé 634 satellites, la constellation LEO GEN 1 de OneWeb génère déjà des revenus au-dessus du 50<sup>e</sup> parallèle nord et au sud du 25<sup>e</sup> parallèle sud (couvrant 2/3 des États-Unis en termes d'empreinte géographique) et vise une couverture mondiale d'ici à la fin de l'année civile 2023. La constellation offre une expérience client de grande qualité, avec un temps de latence bidirectionnel moyen de 70 ms et des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 195 Mbps. OneWeb développe des terminaux destinés aux utilisateurs, adaptés à chaque marché, avec une offre de services de connectivité entièrement gérés.

Le Groupe OneWeb détient déjà plus de 900 millions de dollars U.S. de revenus contractualisés totaux (dont 275 millions de dollars avec le Groupe Eutelsat) et un pipeline pondéré de plus de 2,0 milliards de dollars U.S. répartis entre ses quatre secteurs verticaux clés, à savoir les données fixes/entreprises, les services aux gouvernements, l'aéronautique et le maritime, étayés par plus de 55 partenariats de distribution avec des acteurs majeurs dans chaque segment et plus de 150 essais clients en cours. OneWeb commence également à développer sa constellation de satellites LEO GEN 2, qui devrait avoir une capacité jusqu'à cinq fois supérieure à celle de LEO GEN 1, avec une durée de vie plus longue d'environ 10 ans et de meilleures performances pour les utilisateurs. En l'absence de Rapprochement, les revenus totaux générés par le Groupe OneWeb qui sont de 30,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice 2023 (clos le 31 mars) devraient atteindre 125 à 225 millions d'euros pour l'exercice 2024 (clos le 30 juin, horizon des prévisions de OneWeb), 300 à 500 millions d'euros pour l'exercice 2025 (clos le 30 juin), et dépasser 600 millions d'euros pour l'exercice 2027 (clos le 30 juin).

### **Création du premier acteur GEO/LEO intégré**

Le Rapprochement permettra de créer le premier acteur GEO/LEO intégré, en s'appuyant sur les activités très complémentaires du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb, et sur la capacité à favoriser une évolution technologique rapide sous l'impulsion des capacités GEO VHTS et LEO pour accéder à de nouveaux modes d'utilisation nécessitant plus de bande passante. Afin de capitaliser sur les opportunités du marché en tant que premier acteur GEO/LEO intégré, le Groupe Eutelsat postérieurement à la réalisation du Rapprochement (le « **Groupe Combiné** ») mettra en place une feuille de route claire pour développer un service GEO/LEO complémentaire, incluant une plateforme commune, allant de terminaux hybrides à des terminaux auto-installés et un réseau entièrement mutualisé, créant ainsi une solution à guichet unique pour les clients. Une offre unique et une expérience utilisateur fluide seront ainsi proposées aux clients, aboutissant à la mise en place d'un réseau GEO/LEO entièrement intégré avec un objectif d'entrée en service de LEO GEN 2 de OneWeb d'ici au début de 2028.

Les capacités des satellites LEO élargiront le marché potentiel pour les opérateurs de satellites bien au-delà de leur portée actuelle. La complémentarité des ressources et des actifs du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb, avec notamment la capacité et la flexibilité accrues des flottes GEO/LEO, devrait apporter des avantages considérables à la fois aux grands clients existants du Groupe Eutelsat et aux futurs clients dans des secteurs inexploités du marché de la connectivité par satellite. Une offre GEO/LEO combinée répondra aux besoins grandissants des clients en matière de connectivité cohérente et fiable, en particulier dans le segment interentreprises, et offrira des prix nettement plus attractifs aux clients, tout en maintenant la rentabilité grâce à une amélioration importante du coût par gigabit.

Une flotte combinée GEO et LEO permettra d'étendre la couverture et de fournir une densification localisée pour répondre à la demande au niveau régional et aux heures de pointe. La flotte GEO du Groupe Eutelsat est en mesure de concentrer la capacité sur les régions à forte demande, tandis que les satellites LEO du Groupe OneWeb visent une couverture mondiale universelle d'ici à la fin du quatrième trimestre 2023. La capacité de commercialisation à moindre coût des satellites GEO du Groupe Eutelsat, avec des taux de remplissage élevés et une longue durée de vie, est très complémentaire de la latence moyenne globale dans les deux sens de 70 ms offerte par les satellites LEO du Groupe OneWeb, essentielle pour des applications spécifiques et pour améliorer la qualité de l'expérience des clients. Grâce à ce Rapprochement, l'acheminement plus intelligent du trafic sur le réseau hybride GEO/LEO améliorera la réactivité et la qualité de l'expérience pour les utilisateurs finaux, tout en renforçant la résilience et la disponibilité en atténuant les perturbations. Un réseau hybride GEO/LEO sera également plus résilient pour les applications critiques, car l'un peut servir de solution de secours lorsque l'autre est indisponible.

Le Rapprochement optimisera également le potentiel commercial de chaque groupe, en combinant les solides relations commerciales et institutionnelles du Groupe Eutelsat, son expertise technique reconnue et sa flotte géostationnaire mondiale avec la capacité du Groupe OneWeb à répondre aux diverses applications nécessitant une faible latence et de l'ubiquité, l'actionnariat international de OneWeb et les solides relations commerciales du Groupe OneWeb.

***Forte création de valeur avec plus de 1,5 milliard d'euros de synergies clairement identifiées sur lesquelles le Groupe Combiné pourra capitaliser***

Le Rapprochement permettra au Groupe Combiné d'avoir un profil financier attrayant et devrait générer plus de 1,5 milliard d'euros de création de valeur incrémentale potentielle après impôts (déduction faite des coûts de mise en œuvre), résultant de synergies de coûts, de dépenses d'investissement et de chiffre d'affaires, en réalisant des économies sur les dépenses opérationnelles en amont et en optimisant l'efficacité opérationnelle à un stade précoce.

***Forte croissance et profil financier solide du Groupe Combiné, avec une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté<sup>14</sup>***

Ce Rapprochement fournira une plateforme à Eutelsat Communications et à OneWeb pour créer de la valeur, tout en transformant leurs profils de croissance respectifs et leur potentiel de génération de trésorerie. Les activités de connectivité du Groupe Combiné devraient enregistrer une progression significative, passant d'environ 40 % de l'ensemble du chiffre d'affaires pro forma en 2023 à environ 70 % en 2027, entraînant une croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté.

Au regard des prévisions actuelles<sup>15</sup>, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ajusté du Groupe Combiné devraient augmenter au cours de la prochaine décennie, avec une croissance de l'EBITDA ajusté dépassant la croissance des ventes et avec un retour progressif à des niveaux de marge d'EBITDA ajusté similaires aux normes les plus élevées en matière de GEO. Le Groupe Combiné devrait voir

<sup>14</sup> L'« EBITDA ajusté » et la « Marge d'EBITDA ajusté » sont définis en Annexe 4

<sup>15</sup> Ces prévisions sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses dont certaines échappent au contrôle de la Société et du Groupe Combiné. Ces hypothèses sont plus amplement décrites dans le document d'exemption.

son chiffre d'affaires croître à un TCAC à deux chiffres à moyen-long terme, avec un chiffre d'affaires lié aux activités opérationnelles atteignant 1,32 à 1,42 milliard d'euros au cours de l'exercice 2023-2024 (horizon des objectifs), 1,55 à 1,75 milliard d'euros au cours de l'exercice 2024-2025 et environ 2,0 milliards d'euros pour l'exercice 2026-2027. L'EBITDA ajusté de l'entité combinée devrait croître à un taux de croissance annuel composé à deux chiffres sur le moyen-long terme passant d'environ 650 millions d'euros au cours de l'exercice 2023<sup>16</sup> à une fourchette comprise entre 725 millions d'euros et 825 millions d'euros au cours de l'exercice 2024<sup>17</sup>, entre 900 millions d'euros et 1,1 milliard d'euros au cours de l'exercice 2025, puis environ 1,4 milliard d'euros en 2027.

### ***Politique financière disciplinée, axée sur la croissance et le désendettement***

Les dépenses d'investissement du Groupe Combiné après synergies sont estimées à 725 à 875 millions d'euros par an en moyenne sur la période allant de l'exercice 2023-2024 à l'exercice 2029-2030, avec une part plus importante les premières années. Au-delà de 2030, les dépenses d'investissement devraient diminuer de manière significative, car la modernisation, le remplacement et la maintenance de la flotte seront progressifs plutôt que générationnels.

La forte génération de trésorerie du Groupe Eutelsat apportera à la fois de la visibilité et du financement pour développer la flotte du Groupe OneWeb avec un risque plus faible. L'EBITDA ajusté - Capex combiné devrait redevenir positif d'ici à l'exercice 2024-2025 ou 2025-2026, en fonction de l'échelonnement des investissements concernant les satellites LEO GEN 2 de OneWeb.

Eutelsat Communications suspendra son dividende au titre des exercices 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et concentrera ses flux de trésorerie sur le déploiement de la constellation LEO GEN 2, tout en maintenant un bilan solide.

Le ratio d'endettement s'élève à environ 4 x dette nette/EBITDA ajusté pro forma à la fin juin 2023, et devrait être réduit grâce à une forte croissance de l'EBITDA ajusté, soutenue par une politique financière disciplinée ayant pour objectif un ratio d'endettement d'environ 3 x à moyen terme.

### ***Nouvel équilibre en matière d'actionariat et de gouvernance***

Immédiatement après la réalisation du Rapprochement, sur la base des informations disponibles, le Groupe Combiné disposera d'une structure d'actionariat équilibrée, avec un flottant substantiel, des actionnaires publics de référence et des investisseurs privés qui le soutiennent.

Immédiatement après la réalisation du Rapprochement, le Conseil d'Administration sera composé de 15 administrateurs, dont 10 administrateurs indépendants au sens du Code Afep-Medef.

<sup>16</sup> L'EBITDA ajusté pro forma du Groupe Combiné pour l'exercice 2023 était de 643 millions d'euros, ce qui est inférieur aux prévisions d'EBITDA ajusté du Groupe Combiné d'environ 700 millions d'euros figurant dans les prévisions de bénéfices du Groupe Combiné publiées en octobre 2022, qui avaient été établies sur la base d'un taux de change €/€ de 1,00 contre un taux de change réel €/€ d'environ 1,05 à fin juin 2023. Avec un taux de change de 1,00, l'EBITDA ajusté aurait été d'environ 675 millions d'euros. La différence est principalement due à des facteurs exogènes qui n'étaient pas anticipés au moment de l'établissement des prévisions de bénéfices du Groupe Combiné publiés en octobre 2022, tels que l'impact des sanctions en matière de radiodiffusion sur les activités propres à Eutelsat Communications. L'objectif de 50 millions de dollars U.S. de chiffre d'affaires annoncé pour OneWeb a été atteint fin juin 2023.

<sup>17</sup> Concernant l'exercice 2023-24, la disponibilité plus tardive des terminaux terrestres (les antennes) destinés aux principaux marchés tels que l'aéronautique ou le maritime, a entraîné un retard temporaire dans les essais et le test du réseau. Il convient de rappeler que le déploiement des clients et l'utilisation des services ne peuvent avoir lieu qu'une fois que le réseau et les antennes ont été entièrement et suffisamment testés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client. Le retard dans le déploiement auprès des clients et dans la facturation qui s'ensuit a entraîné un retard dans la comptabilisation des revenus générés par rapport aux prévisions de bénéfices du Groupe Combiné publiés en octobre 2022. Par conséquent, les objectifs de chiffre d'affaires et d'EBITDA ajusté du Groupe Combiné ont été ajustés pour l'exercice en cours afin de refléter cet impact à court terme.

Une description détaillée du Rapprochement et de son incidence sur la Société figure dans le Document d'Exemption qui est mis à disposition le site internet de la Société.

Vous sont présentées ci-dessous les résolutions relatives aux apports en nature des actions de catégorie A OneWeb à la Société.

### **MODALITE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN REMUNERATION DES APPORTS**

Les principales caractéristiques et modalités des apports par les Apporteurs Principaux et des apports des Apporteurs Minoritaires de leurs actions ordinaires OneWeb de catégorie A figurent respectivement dans le traité d'apport conclu entre les Apporteurs Principaux et Eutelsat Communications le 18 août 2023 et le traité d'apport conclu entre les Apporteurs Minoritaires et Eutelsat Communications le 18 août 2023 et sont décrites ci-dessous :

#### **Actions Apportées**

<b>Apporteurs</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires OneWeb de catégorie A apportées</b>
<b>Apporteurs Principaux</b>	
Bharti	850.000
Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni	500.000
SoftBank	500.000
Hanwha	250.000
<b>Apporteurs Minoritaires</b>	
Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple	16.879
Airbus Netherlands B.V.	12.064
Qualcomm Technologies Inc.	6.072
Rwanda Social Security Board (RSSB)	1.629
Echostar Operating L.L.C	50.000
<b>Total</b>	<b>2.186.644</b>

#### **Rémunération des Apports**

En rémunération des Apports, Eutelsat Communications émettra au profit des Apporteurs 226.252.053 Actions Nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 1 euro, correspondant à la Parité d'Échange, selon la répartition suivante :

<b>Apporteurs</b>	<b>Nombre d'Actions Nouvelles reçues</b>
<b>Apporteurs Principaux</b>	
Bharti	87.949.500
Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni	51.735.000
SoftBank	51.735.000
Hanwha	25.867.500
<b>Apporteurs Minoritaires</b>	
Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple	1.746.470
Airbus Netherlands B.V.	1.248.262
Qualcomm Technologies Inc.	628.269
Rwanda Social Security Board (RSSB)	168.552
Echostar Operating L.L.C	5.173.500

<b>Total</b>	<b>226.252.053</b>
--------------	--------------------

### ***Parité d'Échange de l'Apport des Apporteurs***

Les Apporteurs Principaux et Eutelsat Communications sont convenus que la rémunération des Apports serait effectuée sur la base d'une Parité d'Échange d'une Action Apportée pour 103,47 Actions Nouvelles. Chacun des Apporteurs Principaux et des Apporteurs Minoritaires a renoncé aux actions nouvelles formant rompus ainsi qu'à toute indemnisation corrélative.

### ***Augmentation de capital de la Société***

En conséquence des Apports, le montant nominal total de l'augmentation du capital social d'Eutelsat Communications sera de 226.252.053 euros. Sur la base du capital d'Eutelsat Communications à la date du présent rapport, le capital social d'Eutelsat Communications serait ainsi porté de 248.926.325 euros à 475.178.378 euros, divisé en 475.178.378 actions ordinaires de valeur nominale de 1 euro chacune, du fait de la réalisation des Apports (l' « **Augmentation de Capital** »).

### ***Prime d'apport***

L'augmentation de capital d'Eutelsat Communications donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport d'un montant total fixé par les parties à 2.280.582.008 € (soit 2.190.215.789 € au titre de l'apport des Apporteurs Principaux et 90.366.219 € au titre de l'apport des Apporteurs Minoritaires) (la « **Prime d'Apport** ») correspondant à la différence entre la valeur réelle des Apports fixée par les Parties à 2.506.834.061 € (soit 2.407.502.789 € au titre de l'apport des Apporteurs Principaux et 99.331.272 € au titre de l'apport des Apporteurs Minoritaires) et le montant nominal de l'augmentation de capital d'Eutelsat Communications de 226.252.053 € (soit 217.287.000 € au titre de l'apport des Apporteurs Principaux et 8.965.053 € au titre de l'apport des Apporteurs Minoritaires). Aux termes des traités d'apports relatifs aux Apports, il est prévu que le montant de la Prime d'Apport sera inscrit au passif du bilan d'Eutelsat Communications au compte « prime d'apport » et sur lequel porteront des droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux d'Eutelsat Communications. Il est précisé que la Prime d'Apport pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale d'Eutelsat Communications, ou le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications sur délégation, et notamment prélever les montants nécessaires pour doter la réserve légale au dixième du capital social nouveau résultant de l'augmentation de capital, imputer les frais, charges et honoraires de quelque nature que ce soit relatifs aux Apports.

### ***Absence de droit préférentiel de souscription***

L'augmentation de capital de la Société consécutive à l'apport des Apporteurs ayant pour objet d'émettre des Actions nouvelles attribuées aux Apporteurs en rémunération des Actions Apportés des Apporteurs, dans le cadre d'apports en nature au sens de l'article L.225-147 du Code de commerce, l'augmentation de capital se fera sans droit préférentiel de souscription.

### ***Droits attachés aux Actions Nouvelles***

Les Actions Nouvelles seront, à compter de leur émission, entièrement libérées et assimilées aux actions ordinaires d'Eutelsat Communications déjà existantes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires d'Eutelsat Communications. Les Actions Nouvelles seront émises avec jouissance courante, libres de toutes sûretés et donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur date d'émission.

### ***Régime des Apports***

Les Apports sont soumis au régime juridique des apports en nature purs et simples prévus par l'article L.225-147 du Code de commerce et des textes pris pour son application.

### **Méthode d'évaluation de l'Apport**

S'agissant d'une opération réalisée entre entités sous contrôle distinct et par laquelle, OneWeb ne prendra pas le contrôle d'Eutelsat Communications, les Apports sont évalués à leur valeur réelle (conformément à l'article 743-1 du Règlement 2017-01 de l'Autorité des normes comptables), qui résulte des négociations entre les Apporteurs Principaux et Eutelsat Communications intervenues pour les besoins de la conclusion du Protocole d'Intentions et de l'Accord-Cadre. La valeur des Apports a été déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites ci-après.

Conformément à l'Accord-Cadre, et aux traités d'apport relatifs aux Apports, les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires apporteront un total de 2.186.644 actions ordinaires OneWeb de catégorie A, représentant 77,09% du capital social de OneWeb existant (sur une base non diluée) en contrepartie de 226.252.053 Actions Nouvelles.

Il est rappelé que (i) Eutelsat Communications détient d'ores et déjà à travers sa filiale Eutelsat SA, 650.000 actions ordinaires OneWeb de catégorie A représentant 22,91 % du capital social de OneWeb, (ii) les actions différées émises par OneWeb (*deferred shares*) seront cédées pour 0,01 euro chacune et que (iii) le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni conservera une action de catégorie B émise par OneWeb.

La valeur des 2.186.644 actions ordinaires OneWeb de catégorie A apportées par les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires, telle que retenue à la suite des négociations entre Eutelsat Communications et les Apporteurs Principaux, a été déterminée sur la base d'une approche multicritères pour 100 % des actions ordinaires OneWeb de catégorie A émises qui a ensuite été rapportée aux 76,03 % des actions ordinaires OneWeb de catégorie A transférées (sur une base diluée) dans le cadre des Apports conformément à l'Accord-Cadre et aux traités d'apports relatifs aux Apports.

Les méthodes suivantes ont été retenues : (i) valorisation extériorisée lors de la dernière opération sur le capital de OneWeb en août 2021 et (ii) actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs. Les approches de valorisation suivantes ont été écartées car jugées inadaptées : (i) actualisation des flux de dividendes futurs, (ii) approche par les comparables boursiers, (iii) approche par les comparables de transactions, (iv) actif net comptable et (v) actif net réévalué.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'évaluation de OneWeb et des Apports selon l'approche multicritères :

	<b>Valeur des fonds propres à 100% et en millions de dollars U.S.</b>	<b>Valeur des fonds propres à 100% et en millions d'euros</b>	<b>Evaluation des Apports – Valeur des fonds propres à 76% et en millions d'euros</b>
<b>Méthodes retenues à titre principal</b>			
Actualisation des flux de trésorerie (fourchette basse)	2.889	2.802	2.130
Actualisation des flux de trésorerie (valeur centrale)	3.562	3.455	2.627
Actualisation des flux de trésorerie (fourchette haute)	4.399	4.266	3.243
Valorisation extériorisée lors de la dernière opération sur le capital de OneWeb en août 2021	3.400	3.297	2.507

### **INCIDENCE DE L'EMISSION**

#### **Présentation de l'actionnariat post-opération**

Le tableau ci-après présente l'actionnariat de la Société, tel qu'il existerait, à l'issue de la réalisation du Rapprochement sur la base des informations dont la Société a connaissance au 4 septembre 2023.

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote d'Eutelsat Communications	Pourcentage
Bpifrance Participations	64.586.426	13,59%
CMA CGM	25.968.600	5,47%
Fonds Stratégique de Participations	19.698.210	4,15%
Bharti Global Limited	12.974.047	2,73%
Bharti	87.949.500	18,51%
Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni	51.735.000	10,89%
SoftBank	51.735.000	10,89%
Hanwha	25.867.500	5,44%
Apporteurs Minoritaires	8.965.053	1,89%
Autres actionnaires (représentant individuellement moins de 5% du capital social d'Eutelsat Communications, y compris les actions auto-détenues)	125.699.042	26,45%
<b>Total</b>	<b>475.178.378</b>	<b>100,0%</b>

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles dans le cadre des opérations d'Apports sur (i) la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2023 et du nombre d'actions composant le capital social d'Eutelsat Communications au 30 juin 2023) et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social d'Eutelsat Communications préalablement à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social d'Eutelsat Communications au 30 juin 2023) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros) sur une base non diluée <sup>(1)</sup>	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros) sur une base diluée <sup>(2)</sup>	Participation de l'actionnaire en capital (en %) sur une base non diluée <sup>(1)</sup>	Participation de l'actionnaire en capital (en %) sur une base diluée <sup>(2)</sup>
Avant la réalisation des Apports	12,36 €	12,34 €	1,000 %	0,999 %
Après réalisation des Apports	11,27 €	11,17 €	0,524 %	0,518 %

<sup>(1)</sup> Sur une base non diluée des actions nouvelles Eutelsat Communications qui pourraient résulter des apports d'actions ordinaires OneWeb de catégorie A, résultant de l'exercice des Options OneWeb, et déduction faite des actions auto-détenues au 30 juin 2023.

<sup>(2)</sup> Sur une base diluée des actions nouvelles Eutelsat Communications qui pourraient résulter de l'apport des actions ordinaires OneWeb de catégorie A résultant de l'exercice des Options OneWeb, à savoir 4.092.238 actions.

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 5 décembre 2022, Monsieur Olivier Péronnet, du Cabinet Finexsi (14 rue de Bassano 75116 Paris), a été désigné en qualité de commissaire aux apports (le « **Commissaire aux Apports** »), chargé :

- en application des articles L.225-147 et R.225-136 du Code de commerce, (i) d'apprécier la valeur des Apports effectués par les Apporteurs, au bénéfice d'Eutelsat Communications et (ii) d'établir un ou plusieurs rapports qui ser(a)(ont) mis à la disposition des actionnaires de la Société dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce, dans le(s)quel(s) ils prendront soin :
  - d'indiquer le mode d'évaluation adopté pour l'évaluation des Apports et des raisons pour lesquelles ce mode d'évaluation a été retenu ;
  - d'affirmer que la valeur des Apports correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre augmentée éventuellement d'une prime d'émission ; et
- conformément à la position-recommandation DOC-2020-06 de l'AMF, d'apprécier l'équité du rapport d'échange.

Les rapports du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports ont conclu que :

### **Apport des Apporteurs Principaux**

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'Apport retenue s'élevant à 2.407.502.789 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire de l'Apport, majorée de la prime d'apport. »*

### **Apport des Apporteurs Minoritaires**

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'Apport retenue s'élevant à 99.331.272 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire de l'Apport, majorée de la prime d'apport. »*

Les rapports du Commissaire aux Apports sur la rémunération des Apports ont conclu que :

### **Apport des Apporteurs Principaux**

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'Apport conduisant à émettre 217.287.000 actions Eutelsat Communications, arrêtée par les parties présente un caractère équitable. »*

### **Apport des Apporteurs Minoritaires**

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'Apport conduisant à émettre 8.965.053 actions Eutelsat Communications, arrêtée par les parties présente un caractère équitable. »*

Les rapports sur la valeur des Apports et sur la rémunération des Apports en date du 18 août 2023 sont disponibles sur le site de la Société [www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com) et à la disposition des actionnaires au siège social d'Eutelsat Communications.

Ils seront également déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre au plus tard huit jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale, et sont disponibles au siège de la Société.

Une description détaillée de l'opération et de son incidence sur la Société figure dans le document d'exemption mis à disposition sur le site internet de la Société.

**Onzième résolution – Approbation des apports en nature à la Société par Bharti Space Limited, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, SoftBank Group Capital Limited, Hanwha Systems UK Limited de 2.100.000 actions OneWeb Holdings Limited et par Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple, Airbus Netherlands B.V., Qualcomm Technologies, Inc., Rwanda Social Security Board (RSSB) et Echostar Operating L.L.C de 86.644 actions OneWeb Holdings Limited, leur évaluation et rémunération respective, sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 12<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, après avoir pris connaissance, notamment :

- du rapport du Conseil d'administration de la Société ;
- du traité d'apport conclu le 18 août 2023 (le « **Traité d'Apport des Apporteurs Principaux** ») entre la Société, d'une part, et Bharti Space Limited, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, SoftBank Group Capital Limited, et Hanwha Systems UK Limited (les « **Apporteurs Principaux** ») d'autre part, aux termes duquel les Apporteurs Principaux s'engagent à apporter à la Société la pleine propriété de 2.100.000 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited (l' « **Apport des Apporteurs Principaux** ») ;
- du traité d'apport conclu le 18 août 2023 (le « **Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires** ») entre la Société, d'une part, et Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple, Airbus Netherlands B.V., Qualcomm Technologies, Inc., Rwanda Social Security Board (RSSB) et Echostar Operating L.L.C (les « **Apporteurs Minoritaires** ») d'autre part, par lequel les Apporteurs Minoritaires s'engagent à apporter à la Société la pleine propriété de 86.644 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited (l' « **Apport des Apporteurs Minoritaires** ») et avec l'Apport des Apporteurs Principaux, les « **Apports** ») ;
- des rapports émis par Monsieur Olivier Péronnet, du cabinet Finexsi, 14 rue de Bassano 75116 Paris, commissaire aux apports nommé par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 5 décembre 2022, sur la valeur de l'Apport des Apporteurs Principaux conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, et sur la rémunération de l'Apport des Apporteurs Principaux, conformément à la position-recommandation n°2020-06 de l'Autorité des marchés financiers (les « **Rapports du Commissaire aux apports relatifs à l'Apport des Apporteurs Principaux** ») ;
- des rapports émis par Monsieur Olivier Péronnet du cabinet Finexsi, 14 rue de Bassano 75116 Paris, commissaire aux apports nommé par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 5 décembre 2022, sur la valeur de l'Apport des Apporteurs Minoritaires conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, et sur la rémunération de l'Apport des Apporteurs Minoritaires, conformément à la position-recommandation n°2020-06 de l'Autorité des marchés financiers (les « **Rapports du Commissaire aux apports relatifs à l'Apport des Apporteurs Minoritaires** ») ;
- du Document d'Exemption déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers établi en prévision de l'admission des actions nouvelles de la Société à émettre en rémunération des Apports sur Euronext Paris et mis à disposition des actionnaires de la Société (le « **Document d'Exemption** ») ;
- des statuts actuels de la Société et du projet de statuts de la Société après la réalisation des Apports prévus par la présente résolution et tels que modifiés conformément à la 10<sup>ème</sup> et à la 12<sup>ème</sup> résolution ;

et, après avoir pris acte que :

- les Rapports du Commissaire aux apports relatifs à l'Apport des Apporteurs Principaux et les Rapports du Commissaire aux apports relatifs à l'Apport des Apporteurs Minoritaires ont été mis à disposition des actionnaires de la Société et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- la valeur globale de l'Apport des Apporteurs Principaux est évaluée à 2.407.502.789 euros et la valeur globale de l'Apport des Apporteurs Minoritaires est évaluée à 99.331.272 euros ;
- sous la seule réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 12<sup>ème</sup> résolution soumises à la présente Assemblée générale, les conditions suspensives à la réalisation de l'Apport des Apporteurs Principaux et de l'Apport des Apporteurs Minoritaires, telles qu'énumérées dans le Traité d'Apport des Apporteurs Principaux et le Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires sont remplies ;

sous réserve de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> résolution incluse et de la 12<sup>ème</sup> résolution soumises à la présente Assemblée générale :

**approuve** l'ensemble des stipulations du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux ;

**approuve** l'ensemble des stipulations du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires ;

**approuve** l'évaluation rappelé ci-dessus des 2.100.000 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited apportées dans le cadre de l'Apport des Apporteurs Principaux ;

**approuve** l'évaluation rappelé ci-dessus des 86.644 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited apportées dans le cadre de l'Apport des Apporteurs Minoritaires ;

**approuve** la rémunération de l'Apport des Apporteurs Principaux, aux termes de laquelle les Apporteurs Principaux se verront attribuer par la Société, dès leur émission, un nombre total de 217.287.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un montant nominal de 217.287.000 euros, dans les conditions visées par le Traité d'Apport des Apporteurs Principaux, selon la répartition suivante :

- Bharti Space Limited, recevra 87.949.500 actions ordinaires nouvelles de la Société, en rémunération de 850.000 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,
- le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni recevra 51.735.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, en rémunération de 500.000 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,
- SoftBank Group Capital Limited, recevra 51.735.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, en rémunération de 500.000 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,
- Hanwha Systems UK Limited recevra 25.867.500 actions ordinaires nouvelles de la Société, en rémunération de 250.000 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,

soit une parité d'échange de une action ordinaire de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited pour 103,47 actions ordinaires nouvelles de la Société, chacun des Apporteurs Principaux ayant renoncé aux actions nouvelles formant rompus ainsi qu'à toute indemnisation corrélative ;

**approuve** la rémunération de l'Apport des Apporteurs Minoritaires, aux termes de laquelle les Apporteurs Minoritaires se verront attribuer par la Société, dès leur émission, un nombre total 8.965.053 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un montant nominal de 8.965.053 euros, dans les conditions visées par le Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires, selon la répartition suivante :

- Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple recevra 1.746.470 actions ordinaires nouvelles de la Société en rémunération de 16.879 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,

- Airbus Netherlands B.V., recevra 1.248.262 actions ordinaires nouvelles de la Société en rémunération de 12.064 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,
- Qualcomm Technologies, Inc., recevra 628.269 actions ordinaires nouvelles de la Société en rémunération de 6.072 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,
- Rwanda Social Security Board (RSSB), recevra 168.552 actions ordinaires nouvelles de la Société, en rémunération de 1.629 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,
- Echostar Operating L.L.C, recevra 5.173.500 actions ordinaires nouvelles de la Société en rémunération de 50.000 actions ordinaires de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited,

soit une parité de échange d'une action ordinaire de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited pour 103,47 actions ordinaires nouvelles de la Société, chacun des Apporteurs Minoritaires ayant renoncé aux actions nouvelles formant rompus, ainsi qu'à toute indemnisation corrélative ; en conséquence de ce qui précède,

**approuve** purement et simplement l'Apport des Apporteurs Principaux, et l'Apport des Apporteurs Minoritaires.

**Douzième résolution – Approbation et constatation de l'augmentation de capital de la Société au profit de Bharti Space Limited, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, SoftBank Group Capital Limited, Hanwha Systems UK Limited Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple, Airbus Netherlands B.V., Qualcomm Technologies, Inc., Rwanda Social Security Board (RSSB) et Echostar Operating L.L.C, Prime d'apport, Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société, Délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance, notamment :

- du rapport du Conseil d'administration de la Société ;
- du Document d'Exemption ;
- du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux ;
- du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires ;
- des Rapports du Commissaire aux apports relatifs à l'Apport des Apporteurs Principaux ;
- des Rapports du Commissaire aux apports relatifs à l'Apport des Apporteurs Minoritaires ;

sous réserve de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale : **constate** que l'ensemble des conditions suspensives du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux et du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires, autres que l'approbation par la présente Assemblée générale ont été réalisées ; **constate** l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale et en conséquence, la réalisation définitive de l'Apport des Apporteurs Principaux et de l'Apport des Apporteurs Minoritaires ; **décide** d'augmenter le capital social de la Société en rémunération (i) de l'Apport des Apporteurs Principaux, d'un montant nominal total de 217.287.000 euros, par l'émission de 217.287.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées et attribuées aux Apporteurs Principaux et (ii) de l'Apport des Apporteurs Minoritaires, d'un montant nominal total de 8.965.053 euros, par l'émission de 8.965.053 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées et attribuées aux Apporteurs Minoritaires, selon la répartition suivante :

Bénéficiaire	Nombre d'actions nouvelles de la Société émises
<i>Apporteurs Principaux</i>	<i>En rémunération de l'Apport des</i>

Bénéficiaire	Nombre d'actions nouvelles de la Société émises
	<i>Apporteurs Principaux</i>
Bharti Space Limited	87.949.500
Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni	51.735.000
SoftBank Group Capital Limited	51.735.000
Hanwha Systems UK Limited	25.867.500
	<i>En rémunération de l'Apport des Apporteurs Minoritaires</i>
<i>Apporteurs Minoritaires</i>	
Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple	1.746.470
Airbus Netherlands B.V.	1.248.262
Qualcomm Technologies, Inc.	628.269
Rwanda Social Security Board (RSSB)	168.552
Echostar Operating L.L.C	5.173.500
<b>Total</b>	<b>226.252.053</b>

l'augmentation de capital s'élevant donc à un montant nominal total de 226.252.053 euros portant ainsi le capital de la Société d'un montant de 248.926.325 à 475.178.378 euros (l'« **Augmentation de Capital** »), **constate** la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ; **décide** que (i) les 217.287.000 actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre au profit des Apporteurs Principaux, et (ii) les 8.965.053 actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre au profit des Apporteurs Minoritaires, seront à compter de leur émission entièrement libérées et assimilées aux actions ordinaires existantes de la Société et seront émises avec jouissance courante, libres de toutes sûretés et donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur date d'émission ; **décide** que (i) la prime d'apport d'un montant de 2.190.215.789 euros (représentant la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Apport des Apporteurs Principaux, soit 2.407.502.789 euros, et le montant de l'augmentation de capital d'un montant de 217.287.000 euros, réalisée en rémunération de l'Apport des Apporteurs Principaux) (la « **Prime d'Apport des Apporteurs Principaux** ») et (ii) la prime d'apport d'un montant de 90.366.219 euros (représentant la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Apport des Apporteurs Minoritaires, soit 99.331.272 euros, et le montant de l'augmentation de capital de 8.965.053 euros, réalisée en rémunération de l'Apport des Apporteurs Minoritaires) (la « **Prime d'Apport des Apporteurs Minoritaires** ») et avec la Prime d'Apport des Apporteurs Principaux, la « **Prime d'Apport des Apporteurs Principaux** »), seront inscrites au passif du bilan de la Société au compte « prime d'apport » et sur lequel porteront des droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la Société et pourront recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée générale ou sur délégation par le Conseil d'administration de la Société ; **décide** de d'ajouter à la suite de la dernière phrase de l'article 6 (**Apports en nature**) des statuts de la Société, tels que modifiés par la 10<sup>ème</sup> résolution, un nouvel alinéa rédigé comme suit :

<b>Article 6</b>	
Rédaction initiale des statuts	Nouvelle rédaction des statuts
(...)	(...) <p><b>11 <u>Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 septembre 2023, le capital social a été porté de 248.926.325 euros à 475.178.378 euros en rémunération d'apports en nature évalués ainsi qu'il suit:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>les 850.000 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par Bharti Space Limited ont été valorisées à</u></b></li> </ul>

Article 6	
Rédaction initiale des statuts	Nouvelle rédaction des statuts
	<p><b><u>974.465.415 euros ;</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>les 500.000 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni ont été valorisées à 573.214.950 euros ;</u></b></li> <li>- <b><u>les 500.000 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par SoftBank Group Capital Limited ont été valorisées à 573.214.950 euros ;</u></b></li> <li>- <b><u>les 250.000 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par Hanwha Systems UK Ltd ont été valorisées à 286.607.475 euros ;</u></b></li> <li>- <b><u>les 16.879 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple ont été valorisées à 19.350.592 euros ;</u></b></li> <li>- <b><u>les 12.064 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par Airbus Netherlands B.V. ont été valorisées à 13.830.532 euros ;</u></b></li> <li>- <b><u>les 6.072 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par Qualcomm Technologies, Inc. ont été valorisées à 6.961.114 euros ;</u></b></li> <li>- <b><u>les 1.629 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par Rwanda Social Security Board (RSSB) ont été valorisées à 1.867.528 euros ;</u></b> <b><u>et</u></b></li> <li>- <b><u>les 50.000 actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited apportées par Echostar Operating L.L.C ont été valorisées à 57.321.506 euros.</u></b></li> </ul>

**décide** de modifier l'article 7 (**Capital Social**) des statuts de la Société tels que modifiés par la 10<sup>ème</sup> résolution comme suit :

<b>Article 7</b>	
<b>Rédaction initiale des statuts</b>	<b>Nouvelle rédaction des statuts</b>
<p>Le capital social est fixé à 248.926.325 euros.</p> <p>Il est divisé en 248.926.325 actions ordinaires de 1 euro de nominal chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées.</p>	<p>Le capital social est fixé à 475.178.378 euros.</p> <p>Il est divisé en 475.178.378 actions ordinaires de 1 euro de nominal chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées.</p>

**donne** tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions prévues par la réglementation, pour :

- a) s'il le juge opportun et sur sa seule décision, d'imputer sur la Prime d'Apport tous les frais charges et honoraires de quelque nature que ce soit relatifs à l'Apport des Apporteurs Principaux et de l'Apport des Apporteurs Minoritaires, leur réalisation et leurs conséquences et prélever sur la Prime d'Apport les montants nécessaires à la dotation de la réserve légale de la Société, pour la porter au nouveau seuil légalement requis compte tenu du nouveau montant du capital social ;
- b) effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de l'admission aux négociations des actions de la Société nouvellement émises sur le marché réglementé d'Euronext Paris et le London Stock Exchange ;
- c) plus généralement, procéder à toutes confirmations, déclarations, formalités ou communications, et prendre toute mesure, signer tout document, instrument ou accord et accomplir toute formalité ou action utile ou nécessaire aux fins dans le cadre de la réalisation ou de la constatation de l'Apport des Apporteurs Principaux et de l'Apport des Apporteurs Minoritaires et de l'Augmentation de Capital corrélative ainsi que de la mise en œuvre des paragraphes a) et b) ci-dessus, et procéder à toutes les formalités utiles ou nécessaires pour la réalisation des modifications statutaires décidées par la présente résolution ainsi que la 10<sup>ème</sup> résolution.

4 **Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social (13<sup>ème</sup> résolution)**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil d'administration vous propose par la 13<sup>ème</sup> résolution, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, des 1<sup>ères</sup> à 12<sup>ème</sup> résolutions de mettre fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation consentie par l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 par sa 29<sup>ème</sup> résolution et d'autoriser une délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression en tant que besoin du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social de la Société (à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte).

Cette résolution a pour objet de doter la Société d'une certaine flexibilité financière dans la mise en œuvre d'augmentations de capital pour la réalisation d'opérations d'apports en nature au profit de la Société. En particulier, conformément aux termes de l'Accord-Cadre, elle permettra à la Société d'émettre de Nouvelles Actions au profit des titulaires d'options OneWeb qui apporteraient leurs actions ordinaires de OneWeb de catégorie A résultant de l'exercice des options OneWeb, pendant une période comprise entre la date de réalisation du Rapprochement et le 10 octobre 2024.

En effet, OneWeb a octroyé des options (les « **Options OneWeb** ») au profit de certains employés, du groupe OneWeb (les « **Titulaires d'Options** ») donnant droit à un maximum de 39.550 actions ordinaires OneWeb de catégorie A.

Aux termes de l'Accord-Cadre, il a été prévu de permettre aux Titulaires d'Options sous certaines conditions (i) d'exercer leurs options à la date de réalisation du Rapprochement ou dans certaines fenêtres d'exercice réparties entre la date de réalisation du Rapprochement et le 10 octobre 2024 et (ii) d'apporter leurs actions ordinaires OneWeb de catégorie A issues de l'exercice de leurs Options OneWeb à Eutelsat Communications selon la même Parité d'Échange que celle prévue pour les Apports.

Si les Titulaires d'Options exercent leurs Options OneWeb au plus tard le 18 septembre 2024, les Titulaires d'Options apporteront automatiquement leurs actions ordinaires OneWeb de catégorie A résultant dudit exercice à la Société sous réserve de la réalisation du Rapprochement. Le Conseil d'administration, pourra émettre en contrepartie de ces apports (qui pourront être réalisés à certaines dates pré-définies), des Actions Nouvelles selon la même Parité d'Échange que celle prévue pour les Apports. À cet effet, il fera usage (i) de la délégation qui vous est proposée, si celle-ci est approuvée ou si besoin, (ii) par toute autre délégation similaire en vigueur à la date de son utilisation, consentie ou à consentir par l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Ces apports seront régis par un ou plusieurs traités d'apports à conclure entre les Titulaires d'Options concernés et la Société conformément au droit français (ou dans certaines circonstances, au choix d'Eutelsat Communications, réglées en actions Eutelsat Communications existantes, en appliquant les mêmes principes que ci-dessus, ou réglées en numéraire).

Le Conseil d'administration propose également que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation soit fixé à 10% du capital de la Société (tel qu'existant à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte) et que ce montant s'impute sur le Sous-Plafond des Augmentations de Capital avec Suppression du Droit Préférentiel de Souscription visé et défini à la 24<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 (soit, à date, 22 millions d'euros) ou sur le Plafond Global des Augmentations de Capital visé et défini à la 23<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 (soit, à date 44 millions d'euros) ou de tout autre sous plafond ou plafond qui viendrait à l'avenir s'y substituer. Dans l'hypothèse où (i) la 23<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 expirerait sans mise en place d'un nouveau plafond global et/ou (ii) la 24<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 expirerait sans mise en place d'un nouveau plafond des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel, la délégation pourrait être utilisée pour la totalité des 10% du capital social à l'issue de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration propose de prévoir expressément, dans l'intérêt des actionnaires, la suspension en période d'offre publique de la présente délégation.

**Treizième résolution – Délégation de compétence au Conseil d'administration de la Société afin d'augmenter le capital social de la Société par émission de valeurs mobilières (avec suppression en tant que de besoin du droit préférentiel de souscription), en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social de la Société sous condition suspensive de l'approbation de la 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes et statuant conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles des articles L.225-129 à L. 225-129-6, L.225-135, L. 22-10-53 et L.228-91 et suivants du Code de commerce,

sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de la 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>ème</sup> résolution incluse soumises à la présente Assemblée générale :

**met fin**, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation consentie par l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 par sa 29<sup>ème</sup> résolution ; **délègue** au Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, tous pouvoirs pour décider, en une ou plusieurs fois, au regard du rapport du Commissaire aux apports mentionné aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.225-147 du Code de commerce (sous réserve des dispositions de l'article L.225-147-1 du Code de commerce), l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables ; **décide** que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 10% du capital de la Société (tel qu'existant à l'issue de la présente Assemblée générale) et s'imputera sur le Sous-Plafond des Augmentations de Capital avec Suppression du Droit Préférentiel de Souscription visé et défini à la 24<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 et sur le Plafond Global des Augmentations de Capital visé et défini à la 23<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 ou de tout autre sous plafond ou plafond qui viendrait à l'avenir s'y substituer ; **décide** que les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ainsi émises en vertu de la présente résolution pourront le cas échéant, consister en des bons de souscription d'actions ou en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires ; elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies ; le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder un plafond nominal de 1.000.000.000 d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission et s'imputera sur le Plafond Global des Emissions de Titres de Créances visé et défini à la 23<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale de la Société du 4 novembre 2021 ou de tout autre plafond qui viendrait à l'avenir s'y substituer ; il est indépendant du montant des titres de créances dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration de la Société conformément aux articles L.228-40, L.228-92 dernier alinéa et L.228-93 dernier alinéa du Code de commerce ou dans les conditions visées à l'article L.228-36 A du Code de commerce ; **décide**, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises ; **prend acte** que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourraient donner droit ; **confère** au Conseil d'administration de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment :

- à l'effet de statuer, au regard du rapport du ou des Commissaires aux apports mentionné aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.225-147 du Code de commerce, sur l'évaluation des apports,
- d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance, le cas échéant, rétroactive, des titres à émettre,

- de procéder les cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
- de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence,
- de prendre toutes mesures nécessaires pour la réalisation des émissions, et le cas échéant, y surseoir, conclure tous accords, procéder à toutes formalités de publicité requises pour assurer la bonne fin des opérations.

**prend acte** de ce que le Conseil d'administration de la Société, dans l'hypothèse où il viendrait à faire usage de la présente délégation, rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante des opérations réalisées au titre de celle-ci, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

**décide** que la présente délégation est consentie au Conseil d'administration de la Société pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée générale ;

**décide** que le Conseil d'administration de la Société ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale faire usage de la présente délégation de pouvoirs à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **5 Pouvoirs pour formalités (14<sup>ème</sup> résolution)**

#### ***EXPOSE DES MOTIFS***

Par la **14<sup>ème</sup> résolution**, le Conseil d'administration vous invite à donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale pour accomplir toutes formalités de publicité inhérentes à la tenue de l'Assemblée.

#### **Quatorzième résolution – Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

<b>MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES ET EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023 ET DEPUIS Le 1<sup>er</sup> JUILLET 2023</b>
---

Il nous appartient de vous présenter la marche des affaires sociales et un exposé sommaire de la situation de la société Eutelsat Communications au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, conformément à la réglementation applicable et depuis le début de l'exercice en cours.

### Présentation générale

Le Groupe Eutelsat est l'un des principaux opérateurs mondiaux de satellites de télécommunications situés en orbite géostationnaire de 139 ° Ouest à 174 ° Est, fournissant des services à 150 pays d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie-Pacifique et des Amériques. Les satellites Eutelsat sont utilisés pour la diffusion vidéo (broadcast), la retransmission de reportage d'actualité (*satellite newsgathering*), les services à haut débit, la connectivité de données, la connexion des avions et des navires, répondant aux besoins de communication critiques des gouvernements et des ONG, entre autres, avec des segments au sol de téléports détenus en propre et en partenariat dans le monde entier.

Au 30 juin 2023, le Groupe Eutelsat dispose d'une capacité opérationnelle de 36 satellites en orbite géostationnaire entre 139 ° Ouest et 174 ° Est, qui assurent la couverture de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale, de la Russie et de l'Asie centrale, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne, des Amériques et d'une grande partie du continent asiatique. Ces positions orbitales et les infrastructures terrestres associées répondent aux besoins de la clientèle d'Eutelsat, composée de télédifuseurs, d'opérateurs de télécommunications, d'administrations gouvernementales, desservis soit directement, soit par l'intermédiaire de distributeurs.

Le Groupe Eutelsat est l'un des leaders mondiaux, aux côtés des grands acteurs de la connectivité, dans le domaine des services vidéo, avec pour cœur de métier la fourniture d'environ 6.600 chaînes de télévision (au 30 juin 2023) en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, dont environ 2.500 sont gratuites, principalement en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

De plus amples détails sur l'activité de la Société au titre de l'exercice éclos au 30 juin 2023 sont disponibles dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui peut être consulté sur le site internet de la Société ([www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com)), ainsi que dans le Document d'Exemption. L'ensemble des détails sur l'activité de la Société seront également décrits dans le Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos au 30 juin 2023.

### Faits marquants de l'exercice clos le 30 juin 2023 et depuis le début de l'exercice en cours et marche des affaires sociales

#### 2.1 Faits marquants de l'exercice clos le 30 juin 2023

- **Chiffre d'affaires des Activités opérationnelles pour l'exercice 2022-23 s'élevant à 1 136 millions d'euros et 1 157 millions d'euros au taux défini dans nos objectifs financiers<sup>18</sup>, se situant dans le haut de la fourchette d'objectifs.**
- **Dynamique soutenue de la Connectivité Mobile** marquée par une croissance à deux chiffres sur l'ensemble de l'exercice.
- **Solide performance financière avec une marge d'EBITDA ajusté de 73 %, parmi les plus élevées de l'industrie.**
- **Un cash-flow libre discrétionnaire ajusté de 518,2 millions d'euros**, confortablement situé dans notre fourchette d'objectifs.
- **Produit de 382 millions de dollars lié à la phase II de la bande C**, comptabilisé fin juin 2023.

<sup>18</sup> Sur la base d'un taux de change euro/dollar de 1,00

Le montant du produit devrait être perçu au premier trimestre de l'exercice 2023-24.

- **Entrée en service réussie de trois satellites :**
  - HOTBIRD 13F et HOTBIRD 13G qui assurent la continuité des services de télédiffusion à 13° Est, position orbitale phare du Groupe ; HOTBIRD 13G hébergeant la charge utile EGNOS GEO-4 additionnelle.
  - EUTELSAT 10B, offrant une capacité HTS additionnelle de 35 Gbps en bande Ku destinée au marché de la connectivité mobile, avec des engagements fermes de la part d'Intelsat et de Panasonic ; EUTELSAT 10B assure également la continuité de service pour les clients d'EUTELSAT 10A
- **L'ensemble des objectifs financiers sur une base standalone sont confirmés comme suit :**
  - Chiffre d'affaires des Activités opérationnelles en croissance à partir de l'exercice 2023-24 (sur une base comparable) grâce à l'entrée en service de nouvelles ressources en orbite bénéficiant d'engagements fermes.
  - Un cash-flow libre discrétionnaire ajusté estimé à 420 millions d'euros par an en moyenne pour les exercices 2022-23 et 2023-24. Cela équivaut à un cash-flow libre discrétionnaire ajusté cumulé d'environ 1,4 milliard d'euros sur trois exercices au taux de change euro/dollar de 1,00.
- **Une structure solide permettant de garantir le succès du projet de rapprochement avec OneWeb :**
  - Forte montée en puissance commerciale de OneWeb avec un carnet de commandes sécurisé de 900 millions de dollars à la fin juin 2023, en hausse de 300 millions de dollars depuis octobre 2022.
  - Confirmation de l'objectif de chiffre d'affaires de 50 millions de dollars à fin juin 2023.
  - Ajustement à court terme des objectifs financiers pour l'exercice 2023-24.

## 2.2 Informations financières clés

Informations financières clés	FY 2021- 22	FY 2022- 23	Change
<b>Compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires - M€	1 151,6	1 131,3	-1,8%
Chiffre d'affaires des Activités opérationnelles - M€	1 148,3	1 136,1	-1,1%
Chiffre d'affaires des Activités opérationnelles à périmètre et taux constants - M€	1 148,3	1 093,2	-4,8%
Chiffre d'affaires des Activités opérationnelles tel que défini dans les objectifs financiers <sup>1</sup> - M€	-	1 157,2	-
EBITDA ajusté <sup>2</sup> - M€	861,6	825,5	-4,2%
Marge EBITDA ajusté <sup>2</sup> - %	74,8%	73,0%	-1,8pt
Résultat opérationnel - M€	424,8	573,5	+35,0%
Résultat net attribuable au Groupe - M€	230,8	314,9	+36,4%
<b>Structure financière</b>			
Cash-flow libre discrétionnaire publié <sup>2</sup> - M€	443,2	462,5	+4,3%
Cash-flow libre discrétionnaire ajusté <sup>2</sup> - M€	521,5	518,2	-0,7%
Dette nette - M€	2 814,4	2 765,6	-48,7 M€
Dette nette / EBITDA ajusté <sup>2</sup> - X	3,27x	3,35x	+0,08 pt
Carnet de commandes - Mds€	4,0	3,4	-15,0%

<sup>1</sup> Sur la base d'un taux de change euro/dollar de 1,00.

<sup>2</sup> L'EBITDA ajusté, la marge d'EBITDA ajusté, le ratio Dette Nette / EBITDA ajusté, les investissements Cash, le Cash-flow libre discrétionnaire et le Cash-flow libre discrétionnaire ajusté sont des indicateurs alternatifs de Performance qui sont définis en Annexe 4

## ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES<sup>19</sup>

**Note : À compter du 30 juin 2023, la répartition du chiffre d'affaires des Activités opérationnelles évoluera pour mieux refléter les marchés respectifs auxquels elles s'adressent. La répartition des Activités passera de cinq segments (Broadcast, Données et Vidéo Professionnelle, Services aux gouvernements, Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile) à quatre : La Vidéo, englobant les activités Broadcast et Vidéo Professionnelle, la Connectivité Fixe, englobant les Données et le Haut Débit Fixe, la Connectivité Mobile, et les Services aux gouvernements. Les données trimestrielles proforma pour les exercices 2021-22 et 2022-23 sont publiées en annexe du communiqué de presse de la Société du 28 juillet 2023.**

En millions d'euros	Exercice 2021-22	Exercice 2022-23	Variation	
			Réelle	Comparable <sup>20</sup>
Vidéo	752,2	704,8	-6,3%	-8,3%
Services aux gouvernements	144,4	143,4	-0,7%	-7,2%
Connectivité Mobile	79,9	110,1	37,9%	26,8%
Connectivité Fixe	171,9	177,8	3,5%	-2,3%
<b>Total Activités Opérationnelles</b>	<b>1 148,3</b>	<b>1 136,1</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-4,8%</b>
Autres Revenus <sup>21</sup>	3,3	-4,8	-244,7%	-247,1%
<b>Total</b>	<b>1 151,6</b>	<b>1 131,3</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-5,5%</b>
<i>Taux de change EUR/USD</i>	<i>1,14</i>	<i>1,04</i>		

Le chiffre d'affaires total pour l'**exercice 2022-23** s'établit à 1 131 millions d'euros, en repli de 1,8 % sur une base publiée et de 5,5 % sur une base comparable.

Le chiffre d'affaires des cinq Activités opérationnelles (hors Autres Revenus) s'établit à 1 136 millions d'euros, en recul de 4,8 % sur une base comparable excluant un effet de change positif de 43 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des « Activités opérationnelles » tel que défini dans les objectifs financiers (au taux euro/dollar de 1,00) ressort à 1 157 millions d'euros.

Au **quatrième trimestre**, le chiffre d'affaires ressort à 286 millions d'euros, en repli de 2,3 % sur une base comparable. Le chiffre d'affaires des cinq Activités opérationnelles s'établit à 283 millions d'euros, en baisse de 4,1 % sur un an et en hausse de 4,7 % par rapport au trimestre précédent, sur une base comparable.

**Note : Sauf indication contraire, toutes les variations mentionnées ci-après sont sur une base comparable (à périmètre et taux de change constants).**

### Vidéo (62 % du chiffre d'affaires)

Pour l'**exercice 2022-23**, le chiffre d'affaires de la Vidéo ressort à 705 millions d'euros, en repli de 8,3 %. Cette évolution traduit l'impact du non-renouvellement anticipé d'un contrat de capacité signé avec Digitürk à partir de mi-novembre 2022 ainsi qu'un repli des revenus générés en Europe lié à une baisse des volumes auprès de certains distributeurs. Le chiffre d'affaires a également été affecté par l'impact des sanctions prises à l'encontre de certaines chaînes russes et iraniennes, principalement au second semestre.

<sup>19</sup> Les contributions de chaque application au chiffre d'affaires sont calculées hors « Autres Revenus ».

<sup>20</sup> A taux de change constant. La variation est calculée comme suit : i) le chiffre d'affaires en dollars U.S. de l'exercice 2022-23 est converti au taux de l'exercice 2021-22 ; ii) l'impact de la couverture de change est exclu des Autres Revenus.

<sup>21</sup> Les « Autres Revenus » incluent principalement l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie, ainsi que des indemnités de fin de contrat.

Sur le plan commercial, Eutelsat a été retenue par Orby Elevate pour la diffusion en réception directe (DTH) de ses premiers services audiovisuels grand public en langue anglaise aux États-Unis grâce à la couverture inégalée du satellite EUTELSAT WEST 117 West A sur le territoire des États-Unis. Eutelsat a également élargi son partenariat avec du, l'Emirates Integrated Telecommunications Company (EITC), en vue d'enrichir son offre de services DTH au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le chiffre d'affaires de la Vidéo Professionnelle, qui représente environ 10 % de la Vidéo, a également diminué en raison de difficultés structurelles et du caractère saisonnier de certains événements.

Au **quatrième trimestre**, le chiffre d'affaires de la Vidéo s'élève à 170 millions d'euros, en baisse de 9,7 % sur un an, et reste globalement stable par rapport au trimestre précédent.

### Services aux gouvernements (12 % du chiffre d'affaires)

Pour l'**exercice 2022-23**, le chiffre d'affaires des Services aux gouvernements ressort à 143 millions d'euros, en repli de 7,2% sur un an.

Au **quatrième trimestre**, le chiffre d'affaires s'élève à 45 millions d'euros, en hausse de 25,8 % sur un an et de 45,0 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est essentiellement due à un contrat ponctuel de 14 millions d'euros avec l'Agence spatiale allemande (DLR) au titre duquel EUTELSAT HOTBIRD 13F a fourni des services à partir d'avril à la position orbitale 0,5° Est, avant son entrée en service à 13° Est, prévue au troisième trimestre 2023 (année civile).

Si l'on exclut cet élément, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre est en recul de 14,2 % sur un an, suivant la même tendance que le troisième trimestre (-13,4 %) bien qu'en légère amélioration par rapport au premier semestre, grâce à un meilleur taux de renouvellement (plus de 70 % contre 65 % à l'automne 2022) enregistré lors de la campagne de renouvellement des contrats avec le Département américain de la Défense au printemps 2023.

### Connectivité Mobile (10 % du chiffre d'affaires)

Pour l'**exercice 2022-23**, le chiffre d'affaires de la Connectivité Mobile s'élève à 110 millions d'euros, en hausse de 26,8 % sur un an. Cette évolution traduit la poursuite d'une dynamique favorable, notamment dans le secteur maritime.

Au **quatrième trimestre**, le chiffre d'affaires ressort à 27 millions d'euros, en hausse de 20,7 % sur un an et de 2,9 % par rapport au trimestre précédent, reflétant l'impact positif de la commercialisation au premier semestre du troisième faisceau du satellite EUTELSAT QUANTUM auprès d'un client du secteur de la mobilité maritime.

### Connectivité Fixe (16 % du chiffre d'affaires)

Pour l'**exercice 2022-23**, le chiffre d'affaires de la Connectivité Fixe s'établit à 178 millions d'euros, en baisse de 2,3 % sur un an.

Dans le Haut Débit, qui représente 40 % de cette application, le chiffre d'affaires est globalement stable, compte tenu de la base de comparaison qui intègre la contribution des accords de distribution avec Orange, TIM, et plus récemment Hispasat et Swisscom ainsi que, dans une moindre mesure, la croissance des activités en Afrique.

La Société a finalisé la cession de ses activités de vente aux particuliers de services haut débit en Europe. Cette cession fait suite au succès de son modèle de distribution indirecte sur le marché du haut débit par satellite dans cette zone géographique. Cette stratégie sera soutenue par l'entrée en service de KONNECT VHTS prévue au second semestre 2023 (année civile).

Pour les Données Fixes qui représentent 60 % de cette application, l'amélioration des volumes compense partiellement l'effet négatif de la pression concurrentielle sur les prix.

Le chiffre d'affaires du **quatrième trimestre** s'élève à 41 millions d'euros. Sur une base comparable, il diminue de 16,0 % sur un an et de 6,9 % par rapport au trimestre précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par une base de comparaison plus difficile qui intègre notamment un élément exceptionnel positif d'environ 2,5 millions d'euros enregistré au quatrième trimestre 2021-22. Si l'on exclut cet élément exceptionnel, le chiffre d'affaires est globalement stable d'un exercice à l'autre.

### Autres Revenus

Les Autres Revenus ressortent à -5 millions d'euros contre +3 millions d'euros un an plus tôt. Ils incluent un impact négatif de 15 millions d'euros lié aux opérations de couverture de change contre un impact négatif de 12 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

### CARNET DE COMMANDES

Au 30 juin 2023, le carnet de commandes s'établit à 3,4 milliards d'euros contre 4,0 milliards d'euros au 30 juin 2022. La consommation naturelle du carnet de commandes, en particulier dans le segment Vidéo, compense largement la contribution du contrat EGNOS dans le segment des Services aux gouvernements ainsi que d'autres contrats additionnels dans la Mobilité.

Le carnet de commandes équivaut à 3,0 fois le chiffre d'affaires de l'exercice 2021-22 et la Vidéo représente 59 % du total.

	30 juin 2022	30 juin 2023
Valeurs des contrats (en milliards d'euros)	4,0	<b>3,4</b>
<i>En année du chiffre d'affaires de l'exercice précédent</i>	3,5	<b>3,0</b>
Poids de la Vidéo	64 %	<b>59 %</b>

**Note :** Le carnet de commandes représente les revenus futurs provenant d'accords de capacité ou de services et peut inclure des contrats pour des satellites en cours d'acquisition. Les « services managés » ne sont pas inclus dans le carnet de commandes.

### RENTABILITE

L'**EBITDA ajusté** ressort à 825 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 862 millions d'euros un an plus tôt, en repli de 4,2 %. La **marge d'EBITDA ajusté** s'établit à 72,9 % à taux de change constant (73,0 % sur une base publiée) contre 74,8 % un an plus tôt, reflétant le recul du chiffre d'affaires, en particulier dans la Vidéo. Les **charges opérationnelles** sont en hausse de 16 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison d'une augmentation des charges de personnel et des charges techniques due à l'évolution dans la composition des revenus et, dans une moindre mesure, l'inflation. Elles comprennent également les coûts de transaction encourus avec les clients russes. Cette marge d'EBITDA ajusté reflète le rééquilibrage progressif de nos activités vers les applications de la connectivité.

Le **résultat net attribuable au Groupe** ressort à 315 millions d'euros contre 231 millions d'euros un an plus tôt, soit une hausse de 36 %. Il représente une marge nette de 28 %. Ceci reflète :

- Des **dotations aux amortissements** en baisse, à -455 millions d'euros au 30 juin 2023 contre -482 millions d'euros un an plus tôt, en raison de la baisse des dotations aux amortissements des actifs en orbite et au sol. Deux satellites, HOTBIRD 13F et HOTBIRD 13G sont entrés en service respectivement le 4 avril 2023 et le 30 mai 2023.

- **D'autres produits opérationnels** de 203 millions d'euros contre un produit opérationnel de 45 millions d'euros un an plus tôt, incluant pour l'essentiel un produit de 382 millions de dollars lié à la Phase II de la bande C. L'année dernière, les autres produits opérationnels incluaient un produit de 125 millions de dollars lié à la Phase I de la bande C.
- Un **résultat financier net** de -91 millions d'euros contre -65 millions d'euros un an plus tôt, reflétant l'évolution défavorable de la variation de change ainsi que des taux d'intérêt plus élevés.
- Une **charge d'impôt** de -67 millions d'euros contre -49 millions d'euros l'année dernière, reflétant notamment la taxation à hauteur de 30 % du produit de la bande C mentionné ci-dessus.
- Une **quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** négative à hauteur de - 87 millions d'euros, reflétant la contribution annuelle complète de la participation dans OneWeb, qui ne s'appliquait l'année dernière qu'à partir de septembre 2021<sup>22</sup>.

## FLUX DE TRÉSORERIE

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ressortent à 735 millions d'euros, en baisse de 66 millions d'euros sur un an, principalement en raison d'une baisse de l'EBITDA ajusté et du paiement de la première tranche de 100 millions de dollars de l'accord « *Take-or-pay* » signé avec OneWeb, compensé partiellement par une diminution du besoin en fonds de roulement, notamment grâce à un prépaiement de 85 millions d'euros au titre du contrat EGNOS et à un niveau d'encaissements plus élevé.

Les **investissements « cash »** ressortent à 271 millions d'euros, se maintenant à un niveau globalement stable par rapport à l'an dernier (280 millions d'euros).

Les **intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus** s'élèvent à 95 millions d'euros contre 78 millions d'euros un an plus tôt. Ils reflètent notamment les intérêts relatifs à la ligne de crédit mise en place pour le financement des programmes de satellites.

Le **cash-flow libre discrétionnaire** ressort à 462 millions d'euros sur une base publiée, en hausse de 19 millions d'euros. Il exclut la première tranche de 100 millions de dollars de l'accord « *Take-or-pay* » signé avec OneWeb. Le **cash-flow libre discrétionnaire ajusté**, tel que défini dans nos perspectives financières<sup>23</sup> et au taux euro/dollar de 1,00, s'établit à 518,2 millions d'euros, en baisse de 3 millions d'euros soit 1 %, mais bien au-dessus de notre objectif de 420 millions d'euros par an en moyenne au taux euro/dollar de 1,00 pour les exercices 2022-23 et 2023-24.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

Au 30 juin 2023, l'**endettement financier net** s'élève à 2 766 millions d'euros, en baisse de 49 millions d'euros par rapport à fin juin 2022. Cette évolution reflète : i) un montant de cash-flow libre discrétionnaire publié plus important ii) un paiement de dividende plus faible pour un montant de 81 millions d'euros suite au paiement d'une partie du dividende en actions dans le cadre de l'option offrant aux actionnaires la possibilité de recevoir la totalité du dividende soit en espèces, soit en actions nouvelles de la société, et iii) une baisse des dettes locatives. Ces impacts ont été en partie compensés par un décaissement au titre des investissements inorganiques de 140 millions d'euros principalement

<sup>22</sup> En septembre 2021, Eutelsat détenait 20,52 % de OneWeb. Sa participation a été portée à 25,13% fin décembre 2021, après avoir souscrit à une partie de la dernière option d'achat de Bharti Global. Depuis mars 2022, suite à l'entrée au capital de Hanweb Systems UK Ltd, la participation d'Eutelsat au capital de OneWeb s'élève à 22,91%.

<sup>23</sup> Se référer à l'annexe 3 du communiqué de presse d'Eutelsat Communications du 28 juillet 2023.

relatifs à OneWeb ainsi que la première tranche de 100 millions de dollars de l'accord « *Take-or-pay* » signé avec OneWeb.

Le **ratio d'endettement net par rapport à l'EBITDA ajusté** s'établit à 3,35x contre 3,27x à fin juin 2022 et 3,55x à fin décembre 2022.

Le coût moyen de la dette tirée par le Groupe après effet des instruments de couverture s'établit à 2,96 % (2,6 % pour l'exercice 2021-22). La maturité moyenne pondérée de l'endettement du Groupe s'élève à 3,6 années contre 4,3 années à fin juin 2022.

La liquidité du Groupe reste élevée avec un montant cumulé d'environ 1,5 milliard d'euros de lignes de crédits disponibles non utilisées et de trésorerie.

## PERSPECTIVES ET OBJECTIFS FINANCIERS

Sur une base *standalone*, l'exercice 2023-24 devrait marquer le retour à la croissance du chiffre d'affaires, favorisée par l'entrée en service de nouvelles ressources en orbite.

- Le chiffre d'affaires de la Vidéo devrait refléter globalement les tendances du marché avec une baisse se situant dans le milieu de la fourchette à un chiffre, en excluant l'impact des sanctions, lesquelles auront un effet sur une période de 12 mois contre 6 mois au cours de l'exercice 2022-23.
- Le chiffre d'affaires généré par les Services aux gouvernements continuera de refléter les renouvellements passés et à venir des contrats signés avec le Département américain de la Défense ainsi que le durcissement de la base de comparaison avec l'exercice 2022-23 en raison du contrat ponctuel avec DLR évoqué plus haut. Le chiffre d'affaires sera toutefois favorisé par le contrat EGNOS GEO-4 sur le satellite HOTBIRD 13G, lequel devrait générer un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros sur 15 ans.
- Les segments de la Connectivité Mobile et de la Connectivité Fixe devraient connaître une croissance à deux chiffres au cours de l'exercice 2023-24 grâce à l'entrée en service d'EUTELSAT 10B et de KONNECT VHTS qui ont tous deux fait l'objet d'engagements fermes, et à une dynamique commerciale favorable.

Les investissements « *cash* »<sup>24</sup> ne dépasseront pas 400 millions d'euros par an pour les exercices 2022-23 et 2023-24.

Le Groupe continuera de mettre en œuvre toutes les mesures permettant de maximiser la génération de cash-flow avec un objectif confirmé de cash-flow libre discrétionnaire ajusté attendu en moyenne à 420 millions d'euros par an à un taux euro/dollar de 1,00 pour l'exercice 2022-23 et pour l'exercice 2023-24. Cela est équivalent à une génération cumulée de cash-flow libre discrétionnaire ajusté de 1,4 milliard d'euros sur trois exercices à un taux de change euro/dollar de 1,00. Il exclut les futurs paiements liés au partenariat commercial exclusif conclu avec OneWeb.

Sur une base *standalone*, le Groupe Eutelsat continue de viser, à moyen terme, un ratio d'endettement net sur EBITDA ajusté d'environ 3x.

Forte d'une rentabilité parmi les plus élevées de l'industrie et de sa capacité éprouvée à générer un haut niveau de cash-flow libre, Eutelsat se trouve en position de force pour faire de son intégration avec OneWeb une véritable réussite.

<sup>24</sup> Ce montant couvre les immobilisations et les paiements au titre de facilités de crédit à l'exportation et des autres facilités finançant les investissements ainsi que les paiements au titre des dettes locatives.

**Note : Ces objectifs sont basés sur le plan de déploiement nominal mis à jour et publié dans la Présentation des résultats 2022-2023. Ils supposent qu'il n'y ait pas de détérioration significative des revenus générés par les clients russes et s'entendent hors effet du projet de rapprochement avec OneWeb.**

## ONEWEB - POINT DE SITUATION

L'objectif de 50 millions de dollars de chiffre d'affaires annoncé pour OneWeb a été atteint fin juin 2023. Concernant l'exercice 2023-24, la disponibilité plus tardive des terminaux destinés aux principaux marchés entraînera un retard dans la comptabilisation des revenus générés par rapport à l'objectif communiqué en octobre 2022. Par conséquent, les objectifs de chiffre d'affaires et d'EBITDA ajusté du Groupe Combiné sont ajustés pour l'exercice en cours afin de refléter cet impact à court terme. Les nouveaux objectifs fixés sont les suivants (au taux euro/dollar de 1,00) :

- L'objectif de chiffre d'affaires des Activités opérationnelles se situe désormais dans une fourchette de 1,32 à 1,42 milliard d'euros, avec une contribution en standalone de OneWeb estimée entre 125 et 225 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 1,35 à 1,45 milliard d'euros pour le Groupe Combiné et de 150 à 250 millions d'euros pour OneWeb auparavant.
- L'objectif d'EBITDA ajusté du Groupe Combiné se situe désormais entre 725 et 825 millions d'euros pour l'exercice 2024 (contre une fourchette de 750 à 850 millions d'euros précédemment).

OneWeb continue de bénéficier d'une solide dynamique commerciale, avec plus de +300 millions de dollars de contrats additionnels signés depuis octobre 2022, soit un carnet de commande total de 900 millions<sup>25</sup> de dollars. La trajectoire annoncée pour les prochaines années reste inchangée et nos prévisions de marché ainsi que le fort potentiel de synergies, nous rendent confiants quant à la création de valeur que le Groupe Combiné sera en mesure de générer à long terme. De même, cet ajustement n'altère aucunement la capacité du futur Groupe à couvrir ses besoins de financement à long terme.

## GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

### Gouvernance

Le 16 juin 2023, Didier Leroy, Administrateur, a annoncé sa démission pour des raisons personnelles, avec effet immédiat. Au 30 juin 2023, le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications S.A. est composé de neuf membres, dont 56 % de femmes et 67 % d'administrateurs indépendants.

Florence Parly a été cooptée en remplacement de Didier Leroy, avec effet au 27 juillet 2023. Elle apportera au Conseil une grande expertise acquise après des années de service distingué dans les secteurs public et privé, sur les thèmes des services gouvernementaux et de mobilité. En conséquence, le conseil d'administration est désormais composé de dix membres, dont 60 % de femmes et 70 % de membres indépendants.

### Responsabilité sociale de l'entreprise

Au cours de l'exercice, le Groupe a réajusté ses actions en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) en se dotant d'une nouvelle mission et d'engagements stratégiques précis dans le cadre d'un programme ambitieux.

#### 2.3 Faits marquants depuis le 30 juin 2023

- **Fitch a abaissé la notation d'Eutelsat à BBB- et a maintenu sa notation sous surveillance négative**

<sup>25</sup> Dont 275 millions de dollars avec Eutelsat.

Le 27 juillet 2023, Fitch Ratings a abaissé la notation de défaut émetteur à long terme d'Eutelsat Communications de 'BBB' à 'BBB-' et la notation senior non garantie de "BBB- " à " BB+ ". La notation de la dette senior non garantie d'Eutelsat S.A. a également été abaissée de BBB à BBB-. Toutes les notations sont maintenues sous surveillance négative.

- **Partenariat entre Eutelsat et Thaicom portant sur un nouveau satellite défini par logiciel en couverture de l'Asie**

Le 7 août 2023, Eutelsat Communications a annoncé la signature par sa filiale Eutelsat Asia PTE LTD d'un accord de partenariat avec la filiale Space Tech Innovation Limited (STI) de Thaicom, l'un des principaux opérateurs de satellites d'Asie. L'accord qui vient d'être signé porte sur l'exploitation d'un nouveau satellite doté d'une technologie innovante définie par logiciel (Software-Defined Satellite, SDS), devant être localisé à la position orbitale 119,5° Est en couverture de l'Asie. Eutelsat s'est en effet engagée à louer et exploiter la moitié de la capacité du nouveau satellite sur la durée de vie de ce dernier.

Ce satellite géostationnaire de pointe sera commandé par STI et fera partie d'une toute nouvelle génération de satellites dotés d'une technologie d'ajustement instantané et de reconfiguration transparente en orbite, optimisant ainsi l'utilisation des ressources satellitaires au profit tant de l'opérateur que des clients. Sa livraison est prévue courant 2027.

Eutelsat renforcera ainsi ses ressources en orbite grâce à une capacité incrémentale d'environ 50 Gbps en couverture de l'Asie afin d'accompagner l'essor croissant de la connectivité dans cette région. Les performances du SDS, associées à une grande flexibilité en termes de couverture, d'allocation de bande passante et de puissance, apporteront une qualité de service sans équivalent aux clients d'Eutelsat Communications sur le continent asiatique. Ce satellite sera entièrement compatible avec la technologie multi-orbite GEO / LEO proposée par Eutelsat Communications et OneWeb.

## Déclarations prospectives

Les développements contenus dans le présent document contiennent des déclarations et informations prospectives fournies, concernant la stratégie du groupe Eutelsat, du groupe OneWeb et, après le Rapprochement, du Groupe Combiné eu égard aux projets, au plan, au développement, aux objectifs, aux performances, aux perspectives, à la croissance, aux flux de trésorerie, aux prévisions, aux cibles et aux attentes. Elles reposent sur les appréciations et les hypothèses de la direction de la Société à la date où elles sont prononcées. Ces informations ne sont pas des données historiques.

Ces déclarations et informations prospectives sont assujetties à de risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations réels du groupe Eutelsat, de OneWeb et, après le Rapprochement, du Groupe Combiné, et ceux qui sont exprimés de manière explicite ou implicite par lesdites déclarations et informations prospectives. A titre indicatif, ces risques comprennent notamment des risques opérationnels comme les risques liés à l'atteinte de niveaux de croissance de chiffres, d'EBITDA ajusté, de synergies et d'économies de coûts inférieurs à ceux projetés, aux difficultés d'intégration des deux groupes à l'issue du Rapprochement, aux difficultés de développement et de déploiement des satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 de OneWeb dans les conditions et délais prévus, aux difficultés de mise en oeuvre de la stratégie d'intégration des flottes GEO et LEO du Groupe Combiné, aux défaillances ou dysfonctionnements de satellites en orbite, aux cyber attaques ou autres dysfonctionnement ou interférences affectant les opérations ou la qualité du service, ou encore l'impossibilité de mener le plan de déploiement dans les conditions et délais prévus, certains risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite liés à sa situation concurrentielle ou aux changements technologiques qui l'affectent, des risques liés au caractère international de la clientèle et des activités du Groupe, des risques liés à l'application de la réglementation internationale et des risques financiers liés par exemple aux financements nécessaires aux dépenses d'investissements ou au risque de change. Ces risques sont détaillés dans le document d'exemption et il est recommandé que le lecteur en prenne connaissance.

Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans lesdites déclarations prospectives sont raisonnables, il convient de ne pas se fier indûment aux informations et déclarations prospectives, car la Société ne peut pas garantir que lesdites attentes s'avéreront correctes. Les déclarations prospectives peuvent différer, et diffèrent souvent, de manière significative des résultats réels. Sous réserve de la réglementation applicable en vigueur, la Société décline expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour ou réviser ses projections, prévisions ou estimations contenues dans le présent document afin de refléter toutes modifications des événements, conditions, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations et informations sont fondées.

**Annexe 1**

**Informations concernant les candidats ou administrateurs dont la nomination ou le renouvellement est soumis au vote de l'Assemblée générale**

Nom	Position et profil
<p><b>FSP (représenté par Agnès Audier, née le 3 novembre 1964)</b></p>	<p><b>Mandat</b> : sa nomination en qualité d'administrateur d'Eutelsat Communications est proposée par le FSP pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Siège social</b> : 9 Rue Duphot, 75001 Paris, France</p> <p><b>Indépendante</b> : Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat Communications</b> : Oui</p> <p><b>Expérience</b> : Le FSP est Membre du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications depuis le 4 novembre 2016. Son représentant permanent est actuellement Mme Agnès Audier.</p> <p>Agnès Audier est ancienne élève de l'École normale supérieure, Ingénieure en chef du Corps des Mines, physicienne de formation (diplôme de troisième cycle en sciences des matériaux) et diplômée de Sciences Po. De 1993 à 1995, elle a été conseillère technique auprès du ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, Mme Simone Veil. De 1995 à 1997, elle a été directrice du cabinet du ministre des PME du Commerce et de l'Artisanat, M. Jean-Pierre Raffarin, qui sera par la suite nommé Premier ministre. De 1997 à 2001, Agnès Audier a été Vice-Présidente Senior, Directrice de la Stratégie et des Programmes Transverses et Secrétaire du Comité Exécutif du groupe Vivendi. Elle a ensuite été nommée Directrice générale de VivendiNet, la branche Digitale et Technologie de Vivendi Universal. De 2003 à 2006, elle a été Vice-Présidente Exécutive et Directrice de la Performance Opérationnelle du groupe Havas, un leader mondial de publicité et de communication. En 2007, elle a rejoint BCG (<i>Boston Consulting Group</i>) où elle a été élue élue Directrice Associée en 2008, et a ensuite été membre du Comité Opérationnel Europe de l'Ouest et Amérique latine . Agnès Audier est actuellement, depuis octobre 2019, consultante indépendante sur des enjeux de transformation digitale et data et Senior Advisor au BCG. En outre, elle est Membre du conseil d'administration de Worldline, Membre du conseil d'administration du groupe Crédit Agricole (CASA), membre du Comité Stratégique du Think Tank CosmiCapital, consultante chez Ergon Capital Partner, membre bénévole du conseil de surveillance de l'Institut Curie (oncologie) et Présidente bénévole du conseil d'administration de SOS Seniors, une ONG française qui se consacre à la prise en charge des personnes âgées, et d'Impact Tank.</p> <p><b>Fonction actuelle d'administratrice/associée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du conseil d'administration, Worldline (société cotée)</li> </ul>

	<p>(depuis 2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du conseil d'administration, Groupe Crédit Agricole SA (CASA) (société cotée) (depuis 2021).</li> <li>• Présidente, SOS Seniors (bénévole)</li> <li>• Présidente, Impact Tank (pro bono)</li> <li>• Membre du Comité stratégique, Think Tank CosmiCapital (depuis 2022)</li> <li>• Membre du conseil de surveillance de l'Institut Curie</li> </ul> <p><b>Autres mandats et fonctions au cours des cinq (5) dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice associée, <i>Boston Consulting Group</i> (de 2008 au 1er octobre 2018)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Ingenico (jusqu'en 2020)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Hime (holding de la SAUR) (jusqu'en 2022)</li> </ul>
<p><b>Sunil Bharti Mittal, né le 23 octobre 1957</b></p>	<p><b>Mandat</b> : sa nomination en qualité d'administrateur du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications est proposée par Bharti pour un mandat d'administrateur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Indépendant</b> : Non</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat Communications</b> : Non</p> <p><b>Expérience</b> : Sunil Bharti Mittal est le fondateur et le président de Bharti Enterprises, l'une des principales entreprises indiennes de la première génération, qui a des intérêts dans les télécommunications, les communications spatiales, les solutions numériques, l'assurance, les produits agroalimentaires, l'immobilier et l'hôtellerie. Bharti a des joint-ventures avec plusieurs partenaires mondiaux comme SingTel, SoftBank, AXA, Del Monte et le Gouvernement du Royaume-Uni, entre autres.</p> <p>Bharti Airtel, l'entreprise phare de Bharti Enterprises, est une société de télécommunications de premier plan qui opère dans 17 pays et se classe parmi les trois premiers opérateurs de téléphonie mobile au monde. Airtel est le plus grand fournisseur intégré de solutions de communications en Inde et le deuxième opérateur de téléphonie mobile en Afrique, desservant près d'un demi-milliard de clients dans l'ensemble de ses activités.</p> <p>En 2020, Bharti Global, en partenariat avec le Gouvernement du Royaume-Uni, a acquis OneWeb, une société de communications spatiales d'un genre nouveau qui a récemment achevé sa constellation de satellites en orbite basse (LEO) pour fournir une connectivité à haut débit et à faible latence dans les zones rurales éloignées, les routes</p>

maritimes et aériennes et dans le secteur de la défense à travers le monde. Sunil Bharti Mittal est le président exécutif de OneWeb.

Sunil Bharti Mittal a reçu le Padma Bhushan, l'une des plus hautes distinctions civiles de l'Inde, décernée à des personnes ayant rendu des services éminents. Il a reçu le prix Alumni Achievement Award de la Harvard Business School, la plus haute distinction décernée par l'institut aux anciens élèves. Il fait partie du conseil consultatif mondial de l'université de Harvard et a siégé au conseil des conseillers du doyen de la Harvard Business School. Sunil Bharti Mittal a reçu le prestigieux Chairman's Award de la GSM Association et a été nommé docteur honoris causa par plusieurs grandes universités en Inde et en Europe.

Sunil Bharti Mittal a été président de la Chambre de commerce internationale et de la GSM Association de 2016 à 2018. Sunil Bharti Mittal a été administrateur de la Fondation Carnegie pour la paix internationale de 2009 à 2021. Sunil Bharti Mittal préside le Conseil d'Action du B20 sur l'Intégration Economique Africaine pendant la présidence indienne du G20. Sunil Bharti Mittal est également commissaire en exercice de la Commission du haut débit pour le développement durable de l'Union internationale des télécommunications et de l'UNESCO. Sunil Bharti Mittal est membre de l'International Business Council du Forum économique mondial et membre du Global Board of Advisors du Council on Foreign Relations. Sunil Bharti Mittal a siégé au Conseil d'Administration de plusieurs multinationales, dont Unilever PLC, Standard Chartered Bank PLC et SoftBank Corp.

Sunil Bharti Mittal est étroitement associé au lancement des initiatives de l'industrie indienne en matière de commerce mondial et d'investissements. Il a été président de la Confédération de l'industrie indienne et a siégé au Conseil du commerce et de l'industrie du Premier ministre indien. Il est coprésident du groupe de travail sur les TIC et les technologies émergentes du forum des chefs d'entreprise Inde-États-Unis et membre des forums des chefs d'entreprise Inde-Royaume-Uni, Inde-Japon et Inde-Suède. Il est coprésident du Conseil d'affaires Inde-Afrique.

Sunil Bharti Mittal est convaincu qu'une entreprise responsable a le devoir de rendre la pareille à la communauté dans laquelle elle opère. Cette conviction a donné naissance à la Fondation Bharti, qui gère plus de 173 écoles Satya Bharti et soutient plus de 800 écoles publiques dans le cadre de son programme de soutien à la qualité, afin de garantir une éducation holistique.

**Mandats d'administrateur/parteneriat actuels :**

- Président, Bharti (SBM) Holdings Private Limited (depuis septembre 2007)
- Président, Bharti SBM Trustees II Private Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti (Satya) Trustees Private Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti (SBM) Resources Private Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti Enterprises (Holding) Private Limited (depuis janvier 2010)
- Président, Bharti Telecom Limited (depuis octobre 1986)
- Président, Bharti SBM Trustees S1 Private Limited (depuis mai

	<p>2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président, Bharti SBM Trustees S2 Private Limited (depuis mai 2017)</li> <li>• Président, Bharti SBM Trustees D1 Private Limited (depuis mai 2017)</li> <li>• Président, fondation Satya Bharti (limitée par garantie) (depuis décembre 2017)</li> <li>• Président, Bharti Airtel Limited (depuis juillet 1995)</li> <li>• Président, Bharti (SBM) Trustees Limited (depuis mai 2009)</li> <li>• Président, Bharti (SBM) Services Limited (depuis mai 2009)</li> <li>• Président, Bharti Overseas Private Limited (depuis novembre 2005)</li> <li>• Président, Airtel Payments Bank Limited (depuis avril 2016), membre du Comité Spécial des Fraudes</li> <li>• Administrateur, Qatar Endowment (depuis novembre 2013)</li> <li>• Président, Airtel Africa plc (depuis octobre 2018), membre du Comité des Nominations</li> <li>• Administrateur, Réseau i2i Limited (depuis mai 2020)</li> <li>• Administrateur, OneWeb Holdings Limited (depuis novembre 2020)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur, Bharti Realty Holdings Limited (décembre 2018 - février 2019)</li> <li>• Administrateur, WorldVu Satellites Limited (juin 2015 - octobre 2017)</li> </ul>
<p><b>Bharti (représenté par Shravini Bharti Mittal, né le 31 août 1987)</b></p>	<p><b>Mandat :</b> sa nomination en qualité d'administrateur d'Eutelsat Communications est proposée par Bharti pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Indépendant :</b> Non</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat Communications :</b> Non</p> <p><b>Expérience :</b> Shravini Bharti Mittal est le Fondateur d'Unbound et le Directeur général de Bharti Global Limited, la branche d'investissement international de la famille Bharti, qui a des intérêts dans les télécommunications, l'immobilier, l'énergie et la technologie. Unbound est l'une des sociétés d'investissement technologique les plus performantes au monde, se concentrant sur les services financiers, les logiciels d'entreprise, la logistique, la santé et le bien-être. Unbound compte 27 investissements, dont Databricks, Asana, Cars24, Motorway, Deep Instinct et Stripe.</p> <p>Entre 2016 et 2017, Shravini Bharti Mittal a été Investisseur chez SoftBank Vision Fund, un fonds de 100 milliards de dollars U.S. qui investit dans des entreprises technologiques. Auparavant, Shravini Bharti Mittal était Directeur Adjoint chez Better Capital, une société de capital-investissement à Londres, de 2014 à 2015. Il était chargé du redressement d'entreprises en difficulté dans les secteurs de la vente au détail et de l'industrie manufacturière.</p>

Entre 2010 et 2012, Shravin Bharti Mittal a été directeur chez Airtel Africa, où il a fait partie de l'équipe de direction qui a mené l'intégration de Zain après l'acquisition. Après son mandat en Afrique, il a rejoint l'équipe de direction d'Airtel Inde pour lancer la 3G. Avant cela, il a travaillé chez J.P.Morgan dans la banque d'investissement couvrant la technologie, les médias et les télécommunications.

Shravin Bharti Mittal est titulaire d'une licence en comptabilité et finance de l'université de Bath, d'une maîtrise et d'un MBA de l'université d'Amsterdam et un MBA de l'Harvard Business School.

**Mandats d'administrateur/partenariat actuels :**

- Administrateur, Unbound Holdco Ltd (depuis octobre 2020)
- Administrateur, Unbound Consolidator Co Ltd (depuis octobre 2020)
- Administrateur, Unbound Capital Limited (depuis novembre 2019)
- Administrateur, Unbound Holdings Ltd (depuis juillet 2019)
- Administrateur, Unbound (GP) Ltd (depuis octobre 2017)
- Fondateur et PDG, Unbound Advisors Ltd (depuis mai 2017)
- Administrateur, Open Origins Limited (depuis décembre 2021)
- Administrateur, Forto (depuis juin 2021)
- Administrateur, Aurora Acquisition Corp (depuis mars 2021)
- Administrateur, VAHA Technologies Limited (depuis décembre 2020)
- Administrateur, Paack SPV Investments, SL (depuis septembre 2019)
- Administrateur, Qidenus Group GmbH (depuis juillet 2018)
- Administrateur, SVAVA PTE. Limited (depuis avril 2018)
- Administrateur, Mpharma Data Inc (depuis novembre 2017)
- Administrateur, Bharti Space Limited (depuis février 2021)
- Administrateur, OneWeb Holding Limited (depuis juin 2020)
- Administrateur, Airtel Africa plc (depuis octobre 2018)
- Administrateur, Guernsey Airtel Limited (depuis juin 2017)
- Administrateur, Jersey Airtel Limited (depuis juin 2017)
- Administrateur, Norlake Hospitality Limited (depuis février 2017)
- Directeur général, Bharti Global Ltd (depuis juin 2015)
- Administrateur, GH Holdings 1Ltd (depuis février 2017)
- Administrateur, GH Holdings 2Ltd (depuis février 2017)
- Administrateur, Newco NHL UK (17) Limited (depuis juillet 2017)

**Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :**

- Administrateur, Newark (US) LLC (Novembre 2017 – mars 2022)
- Administrateur, Healthy Asian Kitchen (Juin 2019 – novembre 2021)
- Administrateur, Norfolk Holdings Limited (Avril 2019 – juillet 2021)
- Administrateur, SB Energy Holdings Limited (Août 2019 – septembre 2021)
- Administrateur, Kenmin (HP) Ltd (Octobre 2018 – décembre 2021)
- Administrateur, SK Kenmin Limited (Août 2018 – décembre 2021)
- Administrateur, Emtel Limited (Février 2017 – février 2020)
- Administrateur, Trevor International Limited (Avril 2019 – mars 2021)
- Administrateur, Delonex Energy Ltd (Mai 2017 – juin 2022)
- Administrateur, Adani Energy Holdings Limited (août 2019 – septembre 2021)

<p><b>Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (représenté par Elena Ciallie, née le 7 septembre 1967)</b></p>	<p><b>Mandat</b> : sa nomination en qualité d'administrateur d'Eutelsat Communications est proposée par Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni pour un mandat prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Indépendante</b> : Non</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat Communications</b> : Non</p> <p><b>Expérience</b> : Elena Ciallie a rejoint UKGI en tant qu'Administrateur Exécutif en octobre 2020, se concentrant sur la fourniture de conseils en matière de gouvernance et de finance d'entreprise au gouvernement. En plus de son rôle à l'UKGI, elle est actuellement administrateur non-exécutif d'illimity Bank, une banque axée uniquement sur les PME numériques dont le siège se trouve à Milan, en Italie.</p> <p>Avant d'occuper ses fonctions actuelles, elle a mené une carrière de vingt-cinq (25) ans dans la banque d'investissement auprès de Citibank, Goldman Sachs et Ondra Partners, conseillant des entreprises dans toute l'Europe en matière de stratégie financière, de levée de fonds et d'allocation de capital.</p> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariat actuels</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice Non-Exécutive, Illimity Bank S.p.A (Italy) (depuis septembre 2018)</li> <li>• Agent Fiduciaire, Willow Foundation (Royaume-Uni) (depuis juin 2017)</li> <li>• Actionnaire, Administratrice Non-Exécutive, et membre du comité d'audit et risques, OneWeb Holdings Limited (depuis novembre 2021)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice Non-Exécutive, GEDI Gruppo Editoriale S.p.A (Italie) (Avril 2017 – août 2020)</li> </ul>
<p><b>Dong Wan Yoo, né le 25 janvier 1971</b></p>	<p><b>Mandat</b> : sa nomination en qualité d'administrateur d'Eutelsat Communications est proposée par Hanwha pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Indépendant</b> : Oui</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat Communications</b> : Non</p> <p><b>Expérience</b> : Après avoir obtenu une licence en administration des affaires à l'université de Corée et un MBA à l'université de Stanford, Dong Wan Yoo a été consultant au Boston Consulting Group et manager chez Arthur D Little avant de rejoindre le groupe Hanwha en 2006, où il a passé les seize (16) dernières années à s'occuper de la planification stratégique de l'entreprise, du développement commercial</p>

	<p>et de la gestion des investissements.</p> <p>Dong Wan Yoo est actuellement vice-président exécutif de Hanwha Systems et Hanwha Aerospace, où il dirige les activités spatiales couvrant les communications par satellite, l'observation de la terre, la mobilité aérienne avancée, les missions spatiales et la construction de fusées.</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur, Overair, Inc. (depuis juillet 2021)</li> <li>• Administrateur, Hanwha Systems UK Ltd. (depuis octobre 2021)</li> <li>• Administrateur, Hanwha Phasor Ltd (depuis juillet 2021)</li> <li>• Administrateur, Kymeta Corporation (depuis décembre 2022)</li> <li>• Administrateur, Satrec Initiative Co. Ltd (depuis septembre 2022)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <p>Administrateur de P&amp;W NGPF Manufacturing Company Singapore Pte. Ltd. (Septembre 2016 – juin 2021)</p>
<p><b>Padraig Mc Carthy, né le 27 septembre 1960</b></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> sa nomination en qualité d'administrateur d'Eutelsat Communications est proposée par OneWeb pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Indépendant :</b> Oui</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat Communications :</b> Non</p> <p><b>Expérience :</b> Padraig Mc Carthy dispose de plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience en tant que cadre supérieur dans l'industrie des satellites spatial.</p> <p>Titulaire d'un diplôme de commerce de l'<i>University College Cork</i> (Irlande), Padraig Mc Carthy a commencé sa carrière dans l'audit chez KPMG Cork, en qualité d'expert-comptable, travaillant à la fois dans le domaine de l'audit et de la réorganisation des entreprises. Après avoir travaillé chez Norton S.A (filiale de Saint Gobain) au Luxembourg en tant que directeur financier européen de la division des produits de construction, il a rejoint l'entreprise de services par satellite SES en tant que contrôleur financier en 1995. Il a occupé divers postes de direction financière et commerciale au cours des 23 années qu'il a passées chez SES., et notamment celui de directeur financier de SES Astra de 2022 à 2011 et de directeur financier de SES SA de 2013 à 2018.</p> <p>Après SES en 2018, Padraig Mc Carthy a rejoint NewSpace Capital GP S.A, une société de capital-investissement qui investit dans des entreprises en phase de croissance opérant dans l'écosystème spatial, en tant que directeur financier et membre du conseil d'administration de septembre 2018 à mai 2021. Il est actuellement conseiller principal et associé de NewSpace Capital.</p>

	<p>Outre ses diverses fonctions de représentation de SES au sein des organes d'administrations de ses filiales et participations, il a été administrateur indépendant de Kleos Space SA de novembre 2021 à mai 2022 et conseiller principal de juin 2022 à février 2023.</p> <p>Depuis octobre 2018, il est également administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de Shurgard Self Storage Limited, une société admise à la cotation sur Euronext, dont il préside également le comité d'audit, et siège au comité ESG (anciennement comité de nomination et de rémunération).</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller principal, NewSpace Capital GP SA (depuis juin 2021)</li> <li>• Associé à responsabilité limitée (limited partner), NewSpace Capital Partners SCSp (depuis novembre 2020)</li> <li>• Administrateur non-exécutif indépendant, président du comité d'audit et membre du comité ESG, Shurgard Self Storage Limited (depuis octobre 2018)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur financier, NewSpace Capital GP SA (septembre 2018 - mai 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Partners GP SA (septembre 2018 – avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Partners SCSp (septembre 2018 – avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital GP SA (septembre 2018 - avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Fund Sicav-Raif (octobre 2018 - avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Holdco SA (août 2020 - avril 2021)</li> <li>• Administrateur non exécutif indépendant, Kleos Space SA (novembre 2021 - mai 2022)</li> <li>• Conseiller principal, Kleos Space SA (juin 2022 - février 2023)</li> <li>• Conseiller principale, SES (avril 2018 - septembre 2018)</li> </ul>
<p><b>Cynthia Gordon née le 17 novembre 1962</b></p>	<p><b>Mandat :</b> sa nomination en qualité d'administratrice d'Eutelsat Communications est proposée par OneWeb pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Indépendante :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat Communications :</b> Oui</p> <p><b>Expérience :</b> Cynthia Gordon a plus de trente (30) ans d'expérience dans le secteur des télécommunications et du numérique en Europe, dans la région MENA et en Asie. Elle est présidente de Global Fashion Group, une entreprise de e-commerce « pure player » cotée qui dessert un marché de plus d'un milliard de clients en Amérique latine, en Asie</p>

	<p>du Sud-Est et en Australie, et administratrice de Bodycote, un fournisseur de services de traitement thermique.</p> <p>Elle a été membre du conseil d'administration de Kinnevik AB, l'une des plus grandes sociétés d'investissement axées sur l'industrie en Europe et a précédemment occupé des postes de direction chez Orange, Millicom et Ooredoo.</p> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente, Global Fashion Group (société luxembourgeoise cotée à la Bourse de Francfort) (depuis 2017)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, Bodycote Plc (société cotée, Royaume-Uni) (depuis 2022)</li> <li>• Consultante, Tillman Global Holding (depuis 2023)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration, Kinnevik AB (jusqu'en 2018)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, Tele2 (Suède) (jusqu'en 2021),</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, BIMA Mobile (Suède) (jusqu'en 2021)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, Bayport (Maurice) (jusqu'en 2021)</li> <li>• Directrice général Afrique de Millicom (jusqu'en 2017)</li> </ul>
<p><b>Mia Brunell Livfors, née le 30 novembre 1965</b></p>	<p><b>Mandat :</b> sa nomination en qualité d'administratrice d'Eutelsat Communications est proposée par OneWeb pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025 d'Eutelsat Communications.</p> <p><b>Indépendant :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuel d'Eutelsat Communications :</b> Non</p> <p><b>Expérience :</b> Mia Brunell Livfors a étudié l'économie et la gestion d'entreprise à l'université de Stockholm (1985-1989).</p> <p>Au cours de sa carrière professionnelle, elle a été PDG du groupe Axel Johnson AB depuis 2015, PDG du groupe Kinnevik entre 2006 et 2014 et directrice financière du groupe Modern Times MTG AB entre 2001 et 2006. Elle a acquis une vaste expérience en occupant divers postes d'administrateur, en tant que présidente et membre du conseil d'administration d'entreprises internationales cotées en bourse, publiques et privées. L'expérience de Mia Brunell Livfors couvre divers secteurs, notamment la vente au détail BtoB et BtoC, l'alimentation, l'informatique, les télécommunications, les médias, l'industrie, la mode, la beauté et l'énergie solaire.</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PDG, Axel Johnson AB (depuis juin 2015)</li> <li>• Présidente et administratrice, Axfood AB (depuis avril 2016) (société cotée en bourse)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente, Dustin Group AB (société cotée en bourse) / (depuis 2016 – administrateur 2016-2017 et présidente depuis 2017)</li> <li>• Administratrice, Kicks Group AB (depuis juillet 2016 - présidente de 2016 à 2022)</li> <li>• Présidente, Axel Johnson International AB (administrateur depuis août 2015 et présidente depuis 2017)</li> <li>• Administratrice, Martin &amp; Servera AB (depuis juin 2015)</li> <li>• Administratrice, Efva Attling Stockholm AB (depuis octobre 2008)</li> <li>• Présidente du conseil d'administration, Snackedjupet (depuis août 2014) (directrice générale de 2014 à 2022)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice, Stena AB (Octobre 2014 – mai 2022)</li> <li>• Administratrice, Åhlens AB (2016 – 2022) / présidente (Mai 2016 – août 2022)</li> <li>• Administratrice et présidente, Novax AB (Janvier 2017 – novembre 2017)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, AxSol AB (Octobre 2020 - juin 2023)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Svensk Handel AB (Juin 2016 – mai 2020)</li> <li>• Membre du conseil d'administration et présidente, Axstores AB (Juin 2015 - mai 2023)</li> </ul>
<p><b>Florence Parly, née le 8 mai 1963</b></p>	<p><b>Mandat :</b> Florence Parly a été cooptée en qualité d'administratrice d'Eutelsat Communications le 27 juillet 2023, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Didier Leroy, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat Communications statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025</p> <p><b>Indépendant :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat Communications :</b> Oui</p> <p><b>Expérience :</b> en tant qu'ancienne Ministre des Armées (2017-2022), Secrétaire d'État au Budget (2000-2002) et Vice-présidente du conseil régional de Bourgogne, Florence Parly possède une vaste expérience de la politique et du gouvernement. Tout au long de sa carrière, Florence Parly a mené des travaux essentiels dans les domaines de l'économie, de l'emploi, des infrastructures, du logement, de la sécurité sociale et autres. Florence Parly a également occupé des postes de direction dans de grandes entreprises industrielles et de transport françaises, ayant été Directrice générale de SNCF Voyageurs et Directrice générale adjointe d'Air France. Florence Parly possède une grande expérience en matière de gouvernance d'entreprise : elle a été membre indépendant du conseil d'administration d'Altran Technologies, d'Ingenico et de Zodiac Aerospace. Elle a récemment rejoint Newcleo et IPSOS en tant que membre indépendant du conseil d'administration et est membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariat actuels :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre de la Commission de Surveillance, Caisse des Dépôts (depuis 2023)</li><li>• Senior Advisor, Jolt Capital (depuis 2023)</li><li>• Administratrice, Newcleo (UK) (depuis 2023)</li><li>• Administratrice, IPSOS (depuis mai 2023)</li><li>• Présidente du conseil d'administration, Conservatoire national des arts et métiers</li></ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ministre des Armées (2017-2022)</li></ul>
--	--

## Annexe 2 - Description du Pacte Eutelsat

Conformément au Pacte Eutelsat, à la date de réalisation du Rapprochement et à l'issue de la réalisation du Rapprochement,

- le Conseil d'administration sera composé de quinze (15) administrateurs, dont dix (10) administrateurs indépendants au sens du Code Afep-Medef ; et
- le président du Conseil d'administration demeurera Dominique D'Hinnin et la directrice générale d'Eutelsat Communications demeurera Eva Berneke.

Plus précisément, à l'issue du Rapprochement, le Conseil d'Administration sera composé comme indiqué au paragraphe 1 du rapport du conseil d'administration sur les résolutions.

### ***Nomination et révocation des administrateurs après la réalisation du Rapprochement pendant la durée du Pacte Eutelsat***

#### *Droit de proposer la nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration*

Pendant la durée du Pacte Eutelsat, Bharti, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, Hanwha, BPI et FSP ont chacun le droit de proposer la nomination :

- d'un administrateur s'il détient (avec ses affiliés) au moins 7,5 % du capital social de la Société; et
- un deuxième administrateur s'il détient (avec ses affiliés) au moins 15 % du capital social de la Société,

dans chaque cas, en prenant en compte le nombre d'administrateurs déjà nommés sur sa proposition aux moments pertinents.

#### *Profil des candidats aux fonctions d'administrateurs*

Les candidats doivent remplir les critères prévus par le Code de Gouvernance (sous réserve d'une exception possible pour Sunil Mittal dans le cas où le nombre de ses mandats sociaux au sein de sociétés cotées dépasserait le nombre maximum prévu par le Code Afep-Medef).

Le(s) candidat(s) proposé(s) par Hanwha doit(vent) être indépendant(s) au sens du Code de Gouvernance. Le candidat proposé par FSP (ou l'un des deux candidats, si sa participation dépasse 15 % du capital de la Société) doit être indépendant au sens du Code de Gouvernance.

#### *Démission d'un Administrateur nommé sur proposition d'un actionnaire en application du Pacte Eutelsat*

Chacun de Bharti, du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, de Hanwha, de BPI et de FSP devra faire en sorte qu'un administrateur nommé sur sa proposition démissionne, si sa participation devient inférieure à 15% du capital social d'Eutelsat Communications mais demeure supérieure ou égale à 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications, et que tous les administrateurs nommés sur sa proposition démissionnent, si sa participation devient inférieure à 7,5 %, étant entendu que cette obligation n'est pas applicable aux administrateurs indépendants nommés, le cas échéant, sur proposition de Bharti, du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, de Hanwha, de BPI ou de FSP.

Par exception :

- le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni conserve son droit de proposer la nomination d'un administrateur au Conseil d'administration, s'il cesse de détenir (avec ses affiliés) 7,5% du capital social d'Eutelsat Communications, mais (i) conserve un nombre d'actions Eutelsat Communications représentant au moins 7,5% du capital social

d'Eutelsat Communications en circulation immédiatement après la Réalisation (ajusté, le cas échéant, pour certaines opérations sur le capital); et (ii) tant qu'il détient l'action de catégorie B émise par OneWeb ; et

- les administrateurs nommés au Conseil d'administration sur proposition de Hanwha ou FSP (qui détiennent, avec leurs affiliés, chacun moins de 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications à l'issue du Rapprochement) sont désignés et peuvent rester en place pour la durée de leur mandat initial de quatre (4) ans à compter de la date de réalisation du Rapprochement.

#### *Président du Conseil d'administration*

Le président du Conseil d'administration est nommé parmi les administrateurs indépendants (sauf si dans le cadre d'un plan de succession, il est envisagé que le directeur général change de fonctions pour devenir président du Conseil d'administration).

#### *Vice-président du Conseil d'administration*

A l'issue du Rapprochement, le vice-président du Conseil d'administration sera l'un des deux administrateurs désignés sur proposition de Bharti et demeurera vice-président du Conseil d'administration, pendant la durée de son premier mandat. A l'issue du premier mandat du vice-président, tant que Bharti (et ses affiliés) détient plus de 15 % du capital social d'Eutelsat Communications, et un nombre d'actions supérieur au nombre d'actions détenus par tout autre actionnaire (et ses affiliés) d'Eutelsat Communications, le vice-président sera désigné parmi les administrateurs nommés sur proposition de Bharti.

Les fonctions du vice-président du Conseil d'administration (qui seront mises en place à compter de la réalisation du Rapprochement) sont décrites dans les nouveaux statuts d'Eutelsat Communications et le nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration qui entreront en vigueur à l'issue du Rapprochement.

#### *Droit de nommer un observateur pour le Gouvernement du Royaume-Uni et pour BPI*

Si le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (et ses affiliés) vient à détenir moins de 7,5% du capital social d'Eutelsat Communications en circulation immédiatement après la réalisation du Rapprochement (ajusté si nécessaire pour tenir compte de certaines opérations sur le capital) et continue de détenir l'action de catégorie B émise par OneWeb , il aura le droit de nommer un observateur au sein du Conseil d'administration pour une durée de trois (3) ans. Le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni et le Conseil d'administration discuteront de bonne foi du renouvellement éventuel du mandat au moins six (6) mois avant la fin de celui-ci, lequel prendra fin immédiatement si le Gouvernement du Royaume-Uni cesse de détenir l'action de catégorie B émise par OneWeb.

Si BPI (et ses affiliés) vient à détenir une participation inférieure à 7,5% du capital social d'Eutelsat Communications, BPI aura le droit de nommer un observateur au sein du Conseil d'administration pour une durée de trois (3) ans. BPI et le Conseil d'administration discuteront de bonne foi du renouvellement éventuel du mandat au moins six (6) mois avant la fin dudit mandat.

Les droits de ces deux observateurs sont identiques et sont décrits dans le nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration.

#### *Directeur général de OneWeb invité permanent au Conseil d'administration*

Pour les besoins de la réussite de l'intégration de OneWeb et de la réalisation des synergies, le directeur général de OneWeb sera invité (sans droit de vote) à toute réunion du Conseil d'administration (sous réserves de certaines exceptions prévues par le nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration).

### *Comités du Conseil d'administration*

A l'issue de la réalisation du Rapprochement, le Conseil d'administration comportera un comité stratégique présidé par un administrateur indépendant, comprenant un administrateur désigné sur la proposition de chacun de Bharti, du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, d'Hanwha, de BPI et de FSP, et composé au moins pour moitié d'administrateurs indépendants.

A l'issue de la réalisation du Rapprochement, le comité des nominations et de la gouvernance du Conseil d'administration devra : (i) comprendre un administrateur nommé sur proposition de chacun de Bharti, du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, d'Hanwha, de BPI et de FSP (si et tant que l'actionnaire concerné (et ses affiliés) détient au moins 10% du capital social d'Eutelsat Communications), et (ii) comprendre une majorité d'administrateurs indépendants.

### *Maintien du siège social d'Eutelsat Communications en France*

Bharti, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, Hanwha, BPI et FSP reconnaissent que les nouveaux statuts d'Eutelsat Communications doivent indiquer que le siège social d'Eutelsat Communications est et doit rester en France.

### *Conformité au Code Afep-Medef*

Les parties au Pacte Eutelsat (autres que SoftBank) feront en sorte que la composition du Conseil d'administration et la gouvernance d'Eutelsat Communications se conforment aux dispositions du Code Afep Medef, sous réserve de certaines exceptions applicables en cas d'évolution de ce code qui conduirait à une contradiction entre le Pacte Eutelsat et ledit code (ainsi que concernant Sunil Mittal, voir ci-dessus).

### *Engagements de vote*

Chacun de Bharti, du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, d'Hanwha, de BPI et de FSP s'engage à prendre (dans la limite de ses pouvoirs) et à faire en sorte que ses affiliés et les administrateurs désignés sur sa proposition au Conseil d'administration (sauf si ces derniers sont indépendants) prennent, toute action, en ce compris voter en assemblée générale ou, le cas échéant, au Conseil d'administration, en vue de donner effet aux stipulations du Pacte Eutelsat et, notamment en s'opposant à toute décision visant à modifier les statuts d'Eutelsat Communications ou le Règlement Intérieur d'Eutelsat Communications dans un sens contraire aux stipulations du Pacte Eutelsat, sauf si cette modification est requise par la loi ou par le Code Afep-Medef (sous réserves des exceptions décrites ci-dessus).

### *Engagement de conservation*

Le Pacte Eutelsat prévoit un engagement de conservation de six (6) mois à compter de la réalisation du Rapprochement pour chacun des actionnaires parties au Pacte Eutelsat (et ses affiliés), sous réserve des exceptions usuelles, notamment :

- transfert d'actions Eutelsat Communications au profit d'un administrateur nommé sur sa proposition pour satisfaire aux obligations de détention minimale d'actions par un administrateur ;
- transfert d'actions Eutelsat Communications à un affilié, sous réserve du respect des conditions usuelles ;
- transfert d'actions Eutelsat Communications à un tiers dans le cadre d'une offre publique d'acquisition ou d'une offre publique d'échange dudit tiers, ou de toute combinaison de celles-ci, recommandée par le Conseil d'administration et autorisée par l'AMF ;

- transfert d'actions Eutelsat Communications dans le cadre d'une offre publique de rachat de ses propres actions par Eutelsat Communications (ouverte à l'ensemble des actionnaires d'Eutelsat Communications) ;
- nantissement d'actions Eutelsat Communications, sous réserve que le bénéficiaire du nantissement accepte d'être lié par l'engagement de conservation pendant la durée restant à courir dudit engagement, en cas de mise en œuvre du nantissement ; et
- transfert autorisé préalablement par écrit par le Directeur général d'Eutelsat Communications, auquel cas les autres actionnaires parties au Pacte Eutelsat auront le droit de transférer leurs actions Eutelsat Communications dans les mêmes proportions et sous les mêmes limites.

#### *Engagement de consultation en cas de cession via un ABB (accelerated bookbuilt offering)*

A l'expiration de la période de conservation, tout transfert d'actions Eutelsat Communications par voie d'*accelerated bookbuilt offering* portant sur au moins 2,5 % du capital social envisagé par un actionnaire d'Eutelsat Communications partie au Pacte Eutelsat doit être notifié par l'actionnaire concerné à Eutelsat Communications en même temps que le lancement de l'opération.

Dans la mesure où cela est juridiquement et matériellement possible et dans le but de ne pas perturber la négociation des actions Eutelsat Communications sur le marché, l'actionnaire concerné devra consulter Eutelsat Communications sur l'allocation envisagée des actions Eutelsat Communications cédées entre les investisseurs envisagés, sur la base des préférences d'Eutelsat Communications en termes de structure (y compris en termes de taille et de nombre de grandes moyennes ou plus petites participations) et de profil des investisseurs.

L'actionnaire concerné conservera toute latitude pour céder ses actions Eutelsat Communications (y compris le nombre d'actions Eutelsat Communications à céder, le mode de transfert et le prix).

#### *Absence d'action de concert*

Bharti, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, Hanwha, BPI, SoftBank et FSP déclarent et garantissent que, à la date de signature du Pacte Eutelsat et à la Réalisation, ils n'agissent pas et n'ont pas l'intention d'agir de concert entre eux ou avec des tiers, vis-à-vis d'Eutelsat Communications.

#### *Résiliation*

La durée du Pacte Eutelsat est de douze (12) ans à compter de la réalisation du Rapprochement, avec un renouvellement automatique pour des périodes successives de quatre (4) ans (sauf préavis écrit de l'une des parties six (6) mois avant la fin de la période en cours).

Le Pacte Eutelsat prendra fin à l'égard de :

- toutes les parties, si une personne, agissant seule ou de concert, détient (directement ou indirectement) plus de 50 % du capital social ou des droits de vote d'Eutelsat Communications;
- Bharti lorsque Bharti cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications;
- SoftBank lorsque SoftBank cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications sur une période de six mois consécutifs ;
- FSP au quatrième anniversaire de la réalisation du Rapprochement, si FSP ne détient pas au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications à cette date, et par la suite, lorsque FSP cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications ;

- Hanwha au quatrième anniversaire de la réalisation du Rapprochement, si Hanwha ne détient pas au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications à cette date, et par la suite, lorsqu'Hanwha cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat Communications ;
- BPI si (i) l'engagement de vote conclu par BPI dans le cadre du Rapprochement est résilié avant la réalisation du Rapprochement, si (ii) BPI cesse de remplir les conditions pour proposer la nomination d'un administrateur au Conseil d'administration ou désigner un observateur au Conseil d'administration, en vertu du Pacte Eutelsat ou (iii) si BPI cesse de détenir la moindre action Eutelsat Communications ; et
- du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni si celui-ci cesse de remplir les conditions pour proposer la nomination d'un ou plusieurs administrateurs au Conseil d'administration ou désigner un observateur au Conseil d'administration, en vertu du Pacte Eutelsat.

### **Annexe 3 – Description du Pacte OneWeb**

La description ci-après donne un aperçu des principaux droits du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni en vertu du Pacte OneWeb et des nouveaux statuts de OneWeb.

A la date de réalisation du Rapprochement, OneWeb, Bharti, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, SoftBank, Hanwha et Eutelsat S.A. vont conclure un acte de résiliation pour mettre fin au pacte d'actionnaires actuel relatif à OneWeb.

A la date de réalisation du Rapprochement, OneWeb, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, Eutelsat S.A. et Eutelsat Communications vont conclure le Pacte OneWeb. Le Pacte OneWeb contient des stipulations (i) établissant l'objectif des parties concernant l'avenir du Groupe OneWeb, selon lequel, à l'exception des activités existantes de connectivité par satellite LEO du Groupe Eutelsat telles qu'exercées immédiatement avant le 25 juillet 2022, les activités par satellite LEO du Groupe Combiné seront exercées essentiellement à travers le Groupe OneWeb au Royaume-Uni (ce qui, pour éviter toute ambiguïté, (a) n'empêche pas le Groupe Combiné d'exercer certaines de ses activités liées aux satellites LEO en dehors du Groupe OneWeb, par exemple en raison d'exigences spécifiques des clients, mais (b) inclut la deuxième génération de satellites OneWeb) ; et (ii) régissant les droits dont bénéficie le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni au titre de l'action de catégorie B émise par OneWeb (l' « **Action B** »).

Après la réalisation du Rapprochement, le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni continuera à détenir l'Action B, ainsi qu'un certain nombre d'autres droits contractuels stipulés dans le Pacte OneWeb.

En vertu du Pacte OneWeb et des statuts de OneWeb, certaines décisions requièrent le consentement du porteur de l'Action B. Ces décisions concernent notamment la conclusion d'accords qui sont susceptibles de porter atteinte à la capacité du Groupe OneWeb à conclure des accords avec les États-Unis, le Royaume-Uni ou avec tout gouvernement des *Five Eyes Nations*, ou qui impliquent la vente de produits ou de services qui seront utilisés à des fins de défense ou de sécurité nationale ; la modification de la localisation de la direction exécutive, du siège social, ou du centre opérationnel du Groupe OneWeb en dehors du Royaume-Uni ; la modification des normes techniques et de sécurité technologique de toute opération du Groupe OneWeb ; la participation de tout Membre du Groupe OneWeb à des schémas d'évasion fiscale ; certains changements dans la structure de l'entreprise ou le changement de la résidence fiscale de tout membre du Groupe OneWeb ; ou le changement de la nature ou de l'étendue des activités du Groupe OneWeb.

En outre, tant que le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni détiendra l'Action B, OneWeb devra s'assurer que le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni dispose d'un droit de premier refus sur toute opportunité d'acquisition d'une capacité de charge utile secondaire auprès du Groupe OneWeb à la juste valeur de marché (*fair market value*) et que le Royaume-Uni soit le lieu privilégié pour les futures capacités de lancement du Groupe OneWeb, sous réserve que cette localisation soit compétitive sur le plan commercial ; et que tout élément de propriété intellectuelle du Groupe OneWeb qui est détenu, possédé, licencié ou enregistré à l'étranger soit transféré et détenu par des membres du Groupe OneWeb constitués et immatriculés au Royaume-Uni, à condition que ce transfert n'ait pas d'impact négatif significatif sur le Groupe OneWeb. Le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni peut également exiger du Groupe OneWeb qu'il mette en œuvre tout protocole ou norme de sécurité technique et technologique qu'il recommande. En outre, chaque année, OneWeb est tenue de présenter un budget annuel et un plan d'affaires au Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni qui, en vertu du Pacte OneWeb, prévoient que le centre opérationnel du Groupe OneWeb sera situé au Royaume-Uni, qu'une préférence sera accordée aux entreprises basées au Royaume-Uni, en matière d'approvisionnement pour la fabrication, à des conditions commerciales compétitives et à des conditions de marché (fondées sur la qualité et le coût de production), et que des dispositions soient prises pour l'approvisionnement en R&D et en fabrication auprès d'entreprises du

Royaume-Uni à des conditions commerciales compétitives et à des conditions de marché (sur la base de la qualité et du coût de production).

Le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni doit consentir au transfert d'actions de OneWeb par les actionnaires OneWeb (autres que le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni). Tout transfert ou émission d'actions OneWeb est également soumis aux contrôles « *Know Your Customer* » (KYC) habituels et raisonnables de OneWeb et de chaque actionnaire de OneWeb, y compris le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni. Le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni a le droit de conserver son Action B pendant et après une admission à la cotation ou une vente du Groupe Combiné ou de recevoir des titres après une telle admission à la cotation ou une telle vente qui confèrent les mêmes droits que les droits de l'Action B.

Le détenteur de l'Action B a le droit de nommer un Administrateur au Conseil d'Administration de OneWeb mais n'a pas le droit de voter aux assemblées générales (sauf dans les cas prévus par les Statuts de OneWeb) et n'a pas le droit de recevoir un produit ou une distribution de OneWeb au titre de l'Action B. En cas de liquidation de OneWeb, le porteur de l'Action B a droit au remboursement du montant libéré au titre de l'Action B avec le même rang de priorité que le remboursement des montants libérés au titre des actions ordinaires OneWeb de catégorie A.

Le porteur de l'Action B a également le droit de faire suspendre les droits (sous réserve de quelques exceptions) de tout autre actionnaire (autre qu'Eutelsat Communications tant qu'Eutelsat Communications n'a pas subi de changement de contrôle et que toutes ses actions sont admises à la négociation sur Euronext Paris et/ou sur le Marché Principal du London Stock Exchange) s'il considère que cet actionnaire représente une menace ou un risque pour l'ordre public, la sécurité nationale, la défense, les relations internationales ou la santé publique du Royaume-Uni, ou si cet actionnaire est une « personne refusée » (« *denied person* ») ou une « personne sanctionnée ».

En cas de manquement non remédié à tout droit du Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni en vertu de l'Action B prévu dans le Pacte OneWeb (y compris tout manquement non remédié à des normes techniques et de sécurité technologique applicables ou à la politique environnementale du Groupe OneWeb), le Secrétaire d'État à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni a le droit de changer le Directeur Général (*chief executive officer*)/ président (*chair*) de OneWeb, selon le cas.

#### **Annexe 4 – Définition des indicateurs alternatifs de performance**

- Les « **investissements cash** » couvrent les acquisitions des satellites et d'autres immobilisations corporelles ou incorporelles, les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation ou des autres facilités bancaires finançant les investissements ainsi que les paiements au titre des dettes locatives. Les investissements cash s'entendent nets des produits de l'assurance y afférents, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous indique les investissements cash pour les exercices clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 :

<b>Douze mois clos le 30 juin (en millions d'euros)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	(177,2)	(201,0)
Produits d'assurance reçus	-	-
Remboursement des crédits exports et des dettes locatives <sup>26</sup>	(102,3)	(69,6)
<b>Investissements "cash"</b>	<b>(279,5)</b>	<b>(270,6)</b>

- Le « **cash-flow libre discrétionnaire** » qui correspond à la capacité du Groupe Eutelsat à générer de la trésorerie après paiement des intérêts financiers et des impôts. Le cash-flow libre discrétionnaire est généralement et principalement affecté au financement de la stratégie d'Eutelsat Communications, la rémunération des actionnaires et/ou au désendettement.
- Le « **cash-flow libre discrétionnaire publié** » correspond au flux net de trésorerie provenant des opérations d'exploitation, duquel sont soustraits les investissements cash, ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits intérêts reçus, hors produits de la bande C et taxes associées, et les paiements futurs liés au partenariat commercial exclusif conclu avec OneWeb.
- Le « **cash-flow libre discrétionnaire ajusté** » est calculé en prenant en compte le taux de change euro/dollar U.S. (au taux défini dans les objectifs financiers, i.e. pour l'exercice 2022-2023, un taux de change euro/dollar U.S. de 1,00) et exclut les éléments ponctuels comme l'impact de la couverture de change, les effets des changements de périmètre s'ils sont significatifs, l'impact des produits de la bande C, ainsi que, le cas échéant, les coûts exceptionnels liés à des projets spécifiques (notamment le projet COMETE ainsi que le Rapprochement (exercice 2022-2023)).

Le tableau ci-dessous indique le cash-flow libre discrétionnaire publié et le cash-flow libre discrétionnaire ajusté pour les exercices clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 et sa réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie consolidé :

<b>Douze mois clos le 30 juin (millions €)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation	800,9	734,9
Paiement du "take-or-pay" OneWeb	-	93,4
Investissements « cash » (comme défini plus haut)	(279,5)	(270,6)
Intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus	(78,3)	(95,3)
<b>Cash-flow libre discrétionnaire publié</b>	<b>443,2</b>	<b>462,5</b>
Effet de change <sup>27</sup>	45,1	17,9
Impact de la couverture de change	11,8	13,6
Coûts exceptionnels liés au programme LEAP 2, au déménagement du siège social (exercice 2021-22) à des projets spécifiques, notamment le projet COMETE ainsi que le projet de rapprochement Eutelsat Communications-OneWeb (exercice 2022-23).	21,4	24,2
<b>Cash-flow libre discrétionnaire ajusté</b>	<b>521,5</b>	<b>518,2</b>

<sup>26</sup> Inclus dans les lignes « Remboursement des emprunts » et « Remboursement des dettes locatives » du tableau de flux de trésorerie.

<sup>27</sup> Le cash-flow libre discrétionnaire de l'exercice 2021-22 et de l'exercice 2022-23 sont convertis au taux de 1,00 €/€

- L'« **EBITDA ajusté** » reflète la rentabilité du Groupe Eutelsat avant prise en compte des dotations aux amortissements, des charges financières et de la charge d'impôt, et autres produits et charges opérationnels. Il s'agit d'un indicateur fréquemment utilisé dans le secteur des services fixes par satellites et, plus généralement, l'industrie des télécommunications, pour évaluer les performances opérationnelles d'une entreprise, en complément des indicateurs financiers légaux, comme une perte d'exploitation.
- La « **Marge d'EBITDA ajusté** » correspond au rapport de l'EBITDA ajusté au chiffre d'affaires de l'exercice.
- Le ratio « **Dette nette/EBITDA ajusté** » correspond au rapport de la dette nette à l'EBITDA ajusté des douze derniers mois. La « **Dette nette** » comprend l'ensemble des dettes bancaires, et des obligations, ainsi que les dettes locatives, les dettes structurées, et la part « change » du cross-currency swap, diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement (nets des soldes créditeurs de banque) dont le calcul est détaillé dans la note 7.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Le tableau ci-dessous indique l'EBITDA ajusté, la Marge d'EBITDA ajusté et le ratio Dette nette/EBITDA ajusté pour les exercices clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 :

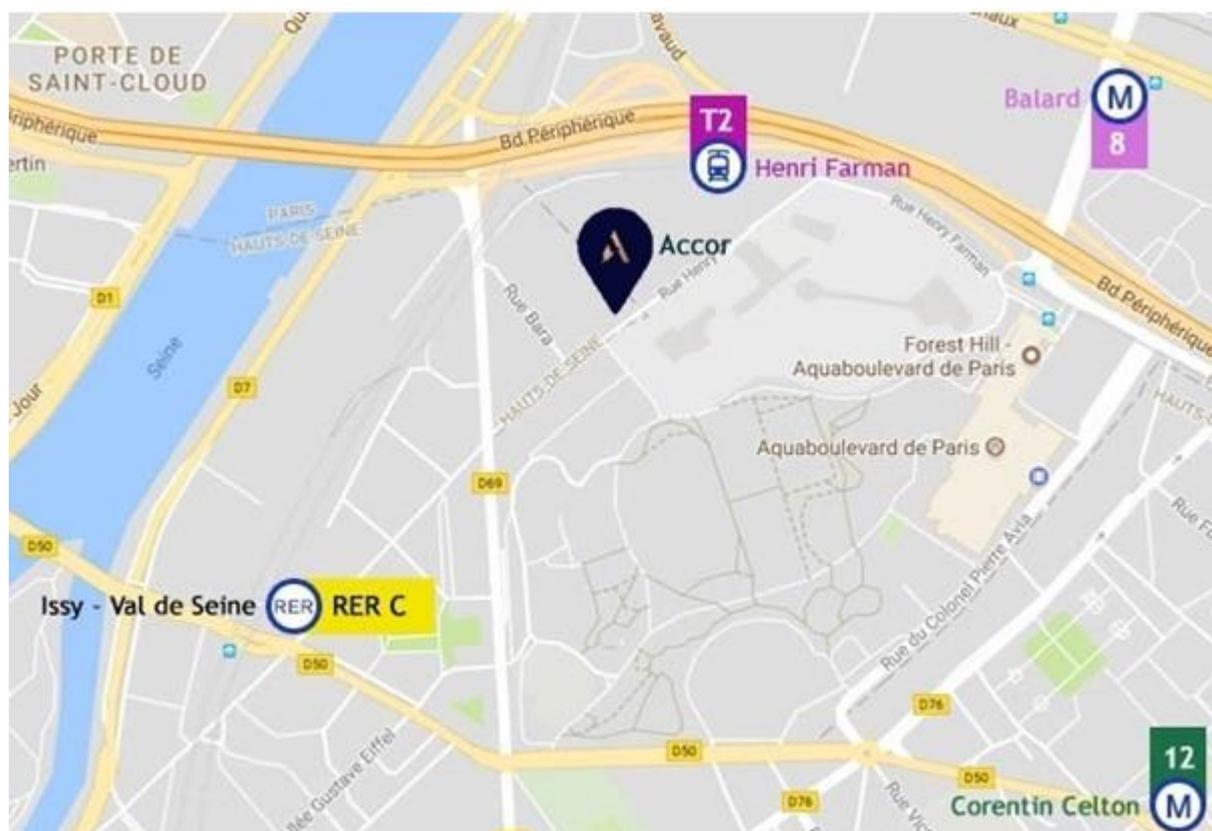
<b>Douze mois clos le 30 juin (en millions d'euros)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Résultat opérationnel	424,8	573,5
+ Dotation aux amortissements	481,7	455,5
- Autres produits et charges opérationnels	(44,9)	(203,5)
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>861,6</b>	<b>825,5</b>
Chiffre d'affaires	1 151,6	1 131,3
<b>Marge d'EBITDA ajusté (en % du chiffres d'affaires)</b>	<b>74,8 %</b>	<b>73,0%</b>
Dette nette à la clôture	2 814,4	2 765,6
<b>Dette nette / EBITDA ajusté</b>	<b>3,27x</b>	<b>3,35x</b>

## COMMENT NOUS CONTACTER

- Site Internet : [www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com)
- Email : [shareholderrelations@eutelsat.com](mailto:shareholderrelations@eutelsat.com)
- Téléphone : 01 53 98 47 02  
Numéro pour inscription nominative auprès de Société Générale Securities Services :  
+ 33 (0)2 51 85 59 82 (France et étranger),  
numéro non surtaxé (facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel)

### PLAN D'ACCES POUR ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tour Accor (Sequana), 82 rue Henri Farman - 92130 Issy-Les-Moulineaux, France



### EN TRANSPORT EN COMMUN

 Tramway 2, station Henri Farman (ligne Pont de Bezons/Porte de Versailles) : **accès direct**

 RER C, station Issy Val de Seine (ligne Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines) : **8 min à pied**

-  Métro ligne 8, station Balard (ligne Balard/Créteil-Préfecture) : **10 min à pied**  
Métro ligne 12, station Porte de Versailles (correspondance T2)
-  Bus : lignes 39, 126, 189, 290, 394, arrêt Issy Val-de-Seine ; ligne PC 1, arrêt Pont du Garigliano

#### **EN VELIB'**



Stations : 19 rue Bara et 61 rue Henri Farman, au pied de l'immeuble

#### **EN VOITURE**

Depuis le périphérique intérieur, sortie Porte de Sèvres ou Quai d'Issy

Depuis le périphérique extérieur, sortie Porte de Versailles.

Plusieurs parkings publics sont disponibles à proximité :

- Au 56, rue Camille Desmoulins à Issy-les-Moulineaux
- Au 7, rue Rouget de Lisle à Issy-les-Moulineaux
- A l'Aquaboulevard, Parking Indigo 4-6 rue Louis Armand - 75015 Paris

# DEMANDE DE DOCUMENTATION ET DE RENSEIGNEMENT

Formulaire à adresser à :

**Eutelsat Communications**

Service des Relations Investisseurs  
32, boulevard Gallieni  
92130 Issy-les-Moulineaux



## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Je soussigné(e) (M., Mme ou Mlle)

NOM .....

DENOMINATION SOCIALE .....

Prénom usuel .....

Adresse complète .....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Ville .....

Propriétaire de ..... actions nominatives (compte nominatif n° .....

et/ou de ..... actions au porteur inscrites en compte chez <sup>(1)</sup> .....

*demande à Eutelsat Communications – Service des Relations Investisseurs – 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, de lui faire parvenir, à l’adresse ci-dessus, les documents et renseignements concernant l’Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 septembre 2023 tels qu’ils sont visés par l’article R. 225-88 du Code de commerce.*

Fait à ..... le ..... 2023

Signature

### NOTA

Conformément à l’article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, s’ils ne l’ont déjà fait, obtenir de la Société, par une demande unique, l’envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du même Code, à l’occasion de chacune des assemblées générales d’actionnaires ultérieures.

*(1) Les actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur voudront bien indiquer le nom et l’adresse de l’établissement chargé de la gestion de leurs titres.*



